

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente-septième séance – Lundi 24 janvier 2000, à 17 h

**Présidence de M<sup>me</sup> Alice Ecuillon, présidente**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, conseiller administratif, *MM. Tristan Cerf, Philippe Cottier, Pierre de Freudenreich, M<sup>me</sup> Vanessa Ischi, MM. Sami Kanaan, Jean-Charles Lathion, Souhail Mouhanna, Guy Savary, M<sup>mes</sup> Evelyne Strubin et Michèle Wavre-Ducret.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Alain Vaissade*, vice-président, *MM. Manuel Tornare et Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 22 décembre 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 18 janvier, mercredi 19 janvier et lundi 24 janvier 2000, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**La présidente.** Notre séance est ouverte. Je passe la parole à M. Pierre Muller, maire.

**M. Pierre Muller, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe qu'en date du samedi 22 janvier nos locaux situés au 20, avenue Giuseppe-Motta, c'est-à-dire les locaux de Landis & Gyr dont le bail est arrivé à échéance le 31 décembre 1999, ont été squattés par une association qui s'appelle Mottattom.

Des membres de cette association ont écrit très gentiment à M. Ferrazino, à M Vaissade, à moi-même, à la Brigade des squats ainsi qu'à la Gérance immobilière municipale pour faire savoir qu'ils étaient las de figurer sur une liste d'attente, sans jamais arriver en tête, et fâchés de voir, depuis longtemps, des locaux refusés à la location. En l'occurrence, il s'agit de locaux qui, comme je viens de vous le dire, sont arrivés au terme d'un bail le 31 décembre 1999 et que le Conseil administratif, dans sa grande sagesse, avait décidé d'utiliser pour loger du matériel de la Protection civile, qui doit quitter l'emplacement des anciens abattoirs de la Praille.

Nous allons délibérer sur ce que nous allons faire, mais, quoi qu'il en soit, une plainte, signée par le secrétaire général et moi-même, a été déposée auprès du procureur de la République et Canton de Genève. Nous espérons arriver rapidement à une solution, de manière que ces bâtiments nous soient restitués en bon état.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 3. Prestation de serment de M. Jean-Marc Guscetti, remplaçant M<sup>me</sup> Liliane Chabander-Jenny, conseillère municipale démissionnaire.

*M. Jean-Marc Guscetti est assermenté.*

4. **Rapports de majorité et de minorités de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition de résolution du Conseil administratif en vue de saisir le Conseil d'Etat d'un projet de modification des limites de zones devant faire l'objet d'un projet de loi soumis au Grand Conseil concernant le périmètre situé entre la place des Nations, le chemin Rigot, l'avenue de France et l'avenue de la Paix, parcelles 2182-2183-2184, section Petit-Saconnex (PR-20 A/B/C)**<sup>1</sup>.

**A. Rapporteur de majorité: M<sup>me</sup> Alexandra Rys.**

La commission, sous la présidence de M. Christian Zaugg, a examiné la proposition lors de ses séances des 26 octobre et 2 novembre 1999. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Yvette Clivaz-Beetschen, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

Lors des séances, ont été entendus M<sup>me</sup> Marie-José Wiedmer-Dozio, responsable du Service d'urbanisme, et (par ordre chronologique) MM. Christian Ferrazino, Laurent Moutinot, conseiller d'Etat chargé du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), Pierre Gilliot, directeur de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), Pierre-André Gesseney, le Service aménagement et urbanisme, l'Office des transports et de la circulation.

Cette proposition est une initiative municipale qui a pour objet de faire passer l'affectation de la campagne Rigot de zone 5 (villas) en zone de verdure. La villa et sa dépendance, l'allée de marronniers et le portail sont classés.

Cette proposition s'inscrit en parallèle avec le projet d'aménagement – sans construction nouvelle – de la place des Nations. Tous deux découlent du refus par la population, le 7 juin 1998, des projets d'aménagement et de construction proposés par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

La commission a discuté de la nécessité du classement, ainsi que des aspects techniques suivants:

- l'emplacement du collège Sismondi;
- le devenir du club de tennis;
- l'emplacement de la boucle de rebroussement du tram 16;
- les besoins des organisations internationales.

---

<sup>1</sup> Proposition, 1397.

### **La nécessité du classement en zone de verdure**

Pourquoi classer en zone de verdure cette zone qui, de toute façon, ne peut pas recevoir de constructions importantes? Un commissaire relève de plus que le quartier est déjà bien doté en espaces verts.

On peut considérer que la mise en zone de verdure correspond à une mise en adéquation du statut *de facto* de la campagne Rigot avec sa classification.

Pour le Conseil administratif, une modification d'affectation favoriserait, en outre, la création d'une épine dorsale verte – privilégiant le cheminement piétonnier – en direction du lac et le long de celui-ci, parallèle à celui de la rive droite.

On notera cependant qu'il n'y a pas d'urgence pour la modification d'affectation de cette zone, car aucun projet la concernant n'existe actuellement.

Par ailleurs, la procédure choisie, d'initiative cantonale, allonge quelque peu la procédure de réaffectation, qui durera au total près de douze mois. A la question d'un commissaire, le chef du DAEL a clairement répondu que, l'attachement de la Ville à cette modification d'affectation ayant été manifesté, il ne paraissait pas opportun que le Canton se substituât à la Ville, même si cela aurait eu pour effet de raccourcir la procédure.

### **L'emplacement du collège Sismondi**

Le Conseil administratif préférerait que le collège, pour lequel 12 000 m<sup>2</sup> seront soustraits à la zone de verdure, soit construit à l'emplacement des tennis actuels, mais le Conseil d'Etat a souhaité que soit laissée ouverte la possibilité d'une construction vers l'avenue de France.

Un commissaire a émis l'idée que le collège pourrait être construit au-dessus du talus et des voies de garage CFF. Selon le chef du DAEL, cette hypothèse n'a pas été envisagée.

Quoique évoquée brièvement, la nécessité de construire le collège Sismondi (qui ne ressort pas de la compétence communale) n'a pas été contestée.

Du point de vue juridique, on relèvera que la campagne Rigot provient en grande partie du legs Rockefeller. L'acte de donation stipule que le terrain pourrait recevoir un «college» ou des constructions destinées aux organisations internationales. Rédigé en anglais, l'acte permet une certaine interprétation: le «collège», au sens où nous l'entendons, ne désigne pas la même catégorie d'établissement que le «college» américain, universitaire. Les héritiers légaux pourraient vouloir discuter ce terme.

### **Le club de tennis**

Le club de tennis, utilisé par les fonctionnaires internationaux notamment, est condamné par la mise en zone de verdure. Celle-ci ne permettrait pas l'entretien des installations, entretien qui ne pourrait être assuré qu'en régime de zone sportive.

Le bail des tennis a été résilié plusieurs fois, en prévision du développement de la place des Nations, mais les résiliations n'ont jamais été suivies d'effet. Le club a engagé auprès du Tribunal des baux et loyers une action en prolongation.

Le chef du DAEL a reçu plusieurs fois les représentants du club, mais aucune solution n'a pour l'instant été trouvée. Une éventualité serait de déplacer le club dans l'enceinte du Palais des Nations, mais cela ne serait possible que si l'ONU révisait son périmètre de sécurité. L'organisation étudie actuellement cette question.

### **L'emplacement de la boucle de rebroussement du tram**

Dans la proposition qui est soumise, la boucle de rebroussement est prévue à l'extrémité de la campagne Rigot bordant la place des Nations.

D'aucuns mettent en doute cette position: elle est loin des arrêts de bus actuels; ne facilitant donc pas les transbordements, dans la mesure où le tram est destiné à être prolongé jusqu'à Ferney, la boucle sera-t-elle provisoire ou subsistera-t-elle de la même manière que la boucle de rebroussement aux Augustins, qui permet de doubler la cadence des trams?

Pour l'Office des transports et de la circulation, c'est le seul emplacement possible. Tout autre pénaliserait plusieurs mouvements de circulation et absorberait énormément de temps au carrefour.

### **Les besoins des organisations internationales**

L'ONU a clairement manifesté son désir d'être associée aux projets d'aménagement de la place des Nations. Elle a d'ailleurs participé, ainsi que d'autres entités concernées par l'évolution du quartier des Nations, à la séance de consultation organisée par la Ville et l'Etat.

Cet intérêt se justifie du fait que les missions diplomatiques souhaitent être le plus proches possible de l'ONU. Cette tendance est renforcée par la croissance rapide de l'OMC. Toute modification du quartier les concerne donc.

On relèvera toutefois que l'installation de la Maison de l'environnement à la route de l'Ain devrait cependant permettre de créer un nouveau pôle international.

Se pose, de plus, la question des besoins des organisations internationales en matière de locaux supplémentaires. Ces besoins – ou supposés tels – avaient justifié les propositions de constructions nouvelles. Ils s'avèrent en réalité mal connus et semblent fluctuants. Un inventaire est en cours de réalisation.

### Votes

Mise aux voix d'un amendement proposant de supprimer la fin de l'article premier dès «zone de verdure», c'est-à-dire de supprimer la phrase suivante «à laquelle est détaché un terrain de 12 000 m<sup>2</sup> affecté à un équipement public destiné à l'enseignement supérieur»: la proposition est refusée par 8 non (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 Ve, 2 S) contre 7 oui (2 R, 2 DC, 3 L).

Mise aux voix d'un amendement proposant de prévoir un nouvel article 2 mentionnant: «Il sera détaché de la zone mentionnée à l'article premier la surface occupée actuellement par les installations sportives du Tennis Club International, laquelle sera classée en zone sportive»: la proposition est refusée par 8 non (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 Ve, 2 S) contre 7 oui (2 R, 2 DC, 3 L).

Mise aux voix de la proposition d'amendement de la légende du plan ayant trait à la boucle de rebroussement, par l'adjonction de «ou en compensation de celle-ci»: la proposition est acceptée par 8 oui (2 R, 2 DC, 3 L, 1 S) et 7 abstentions (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 S).

Mise aux voix du projet de résolution: le projet de résolution est accepté par 10 oui (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 Verts, 2 S, 2 DC) contre 5 non (2 R, 3 L).

La majorité de la commission vous recommande donc d'accepter la résolution et l'amendement de la légende du plan.

### *PROJET DE RÉSOLUTION*

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 A, alinéa 1, lettre a), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 15 A, alinéas 3 et 4, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

*Article premier.* – Approuve dans son principe l'avant-projet de loi sollicitant la modification des limites de zones de construction – section Petit-Saconnex – sur le périmètre situé entre l'avenue de la Paix et l'avenue de France d'une part, la place des Nations et le chemin Eugène-Rigot d'autre part, en vue de la création d'une zone de verdure à laquelle est détaché un terrain de 12 000 m<sup>2</sup> affecté à un équipement public destiné à l'enseignement supérieur.

*Art. 2.* – Invite le Conseil administratif à transmettre au Conseil d'Etat l'avant projet ci-annexé concernant la modification des limites de zone dans le périmètre situé entre l'avenue de la Paix, l'avenue de France, la place des Nations et le chemin Eugène-Rigot et à demander au Conseil d'Etat d'engager la procédure prévue à l'article 16 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

## **B. Rapporteur de minorité: M. Michel Ducret.**

Le présent rapport de minorité se contentera de présenter ici les différentes raisons qui, du point de vue de son auteur et de son groupe, conduisent à refuser cette proposition ou, tout au moins, à souhaiter un report de la décision à son propos. Pour le solde, le lecteur se reportera avec avantage au rapport de majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

### **Au plan général**

On commencera par s'étonner de voir l'empressement des magistrats, tant cantonaux que communaux, à vouloir modifier des limites de zones à la campagne Rigot et dans ses environs alors même que, pour l'heure, aucun projet de remplacement à la proposition d'aménagement de la place des Nations rejetée par le souverain en votation référendaire le 7 juin 1998 n'a été établi et que les parcelles concernées sont l'entière propriété des pouvoirs publics.

Cette méfiance vis-à-vis de soi-même pourrait paraître risible si elle ne recelait pas aussi le risque de figer une situation en empêchant de trouver à l'avenir une solution optimale pour l'aménagement de l'ensemble de ce secteur.

La plupart des éléments évoqués à propos de la place des Nations lors de l'étude de la présente proposition se retrouvent dans la proposition PR-24 du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 743 000 francs pour l'établissement du projet de réaménagement de la place des Nations, dont 105 000 francs pour l'étude de son infrastructure en sous-sol, proposition qui a été renvoyée postérieurement à la présente en commission. Or, ce sont les résultats de la deuxième qui devraient déterminer les nécessités de la première, dès lors que les contraintes que fixera cette dernière ne s'exercent qu'à l'égard des pouvoirs publics eux-mêmes et ne procèdent donc pas d'une nécessité d'intérêt public pour brider des «appétits» excessifs de la part de tiers.

### **Points sur lesquels des doutes subsistent**

#### *1. Faut-il vraiment réaliser ce collège dans le parc Rigot?*

Face à la volonté d'implanter là le nouvel établissement scolaire devant remplacer les actuels baraquements provisoires, tout en sacrifiant les installations sportives du Tennis Club International, nous nous sommes étonnés que les autorités ne se soient pas penchées sur les possibilités de construire cet établissement à côté, au-dessus des voies des Chemins de fer fédéraux, de l'autre côté du chemin Rigot.

En effet, d'une part, les CFF cherchent à valoriser au mieux leurs parcelles, en milieu urbain notamment, et, d'autre part, la Ville de Genève souhaite réaliser une liaison piétons et vélos par-dessus ces mêmes voies de chemin de fer, entre le parc Rigot et le futur parking d'échange de Sécheron, cela lié à une éventuelle station de RER.

Genève ne manque pas d'expérience en la matière depuis la réalisation de la couverture des voies à Saint-Jean, et – contrairement à cet exemple, où les constructions sont situées au-dessus de voies de passage, ce qui peut générer des vibrations – il serait possible de construire ici tout ou partie de ce collège au-dessus de voies de garage, ce qui supprimerait ce risque de nuisances, qui n'est certes pas négligeable.

Le surcoût d'une telle réalisation n'en vaudrait-il pas la peine en regard de la possibilité de laisser en zone verte la quasi-totalité du parc Rigot et de maintenir en place le club de tennis, lequel devra être relogé ailleurs, mais où et à quel prix? Avons-nous donc tant de moyens à dépenser?

M. Pierre Gilliot, directeur de la FIPOI, relève que la présence de ce club de tennis à proximité immédiate des principales organisations internationales est un élément d'attraction pour la place internationale de Genève et que son déplacement éventuel n'est pas favorablement perçu dans ces milieux.

Le fait de ne pas avoir examiné cette possibilité de construire ailleurs, pourtant très favorable au maintien d'un maximum de verdure, nous laisse perplexes, d'autant plus de la part de magistrats qui prétendent vouloir maintenir ou même accroître les espaces verts.

Les propositions d'amendements à la présente proposition déposées en ce sens ont été rejetées par la majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

## 2. *Problème de l'emplacement de la boucle terminale du tramway*

Le plan de zone qui nous est soumis propose une «tranche» à prendre sur le parc Rigot, contiguë à la place des Nations, qui serait réservée à l'implantation de la boucle terminale de la nouvelle branche de tramway dite «Sécheron».

Or l'emplacement choisi pour cette installation est le plus mauvais possible du point de vue des usagers des transports publics dans le contexte d'un prolongement ultérieur de cette ligne vers le Grand-Saconnex. Nous ne prêterons pas ici aux autorités concernées l'intention de ne pas vouloir envisager la réalisation de ce prolongement. Dès lors, l'emplacement proposé n'a que l'avantage de faciliter la gestion future du carrefour et de libérer la Ville de Genève de la charge d'une sujétion majeure pour l'aménagement futur de la place des Nations.

Ajoutons encore que l'équipement de cette boucle, qui prévoyait une voie de dépassement dans le projet précédent, ne dispose plus de cette possibilité dans celui qui nous est soumis, ce qui posera des problèmes pour une bonne souplesse d'exploitation des tramways sur cette branche.

Pour plus de détails sur ces aspects de la question, nous joignons en annexe à ce rapport de minorité la lettre d'observations que la Citrap-Genève (section genevoise de la Communauté d'intérêts pour les transports publics) a adressée, en date du 6 décembre 1999, au Service de l'aménagement du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), dans le cadre de l'enquête publique complémentaire pour la branche «Sécheron», section avenue de France/Nations.

Toujours est-il que l'auteur du présent rapport de minorité a proposé une modification du libellé de la légende du plan annexé à la proposition de modification des limites de zones prévoyant que ce secteur puisse être dévolu non seulement à la réalisation de cette boucle terminale, mais encore à des éventuels aménagements routiers ou autres venant en compensation de celle-ci si elle venait à être réalisée dans une autre partie du périmètre de la place des Nations, ainsi que souhaité par l'association de défense des usagers des transports publics.

La majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement a bien voulu voir l'intérêt de cette proposition.

### Conclusions

L'auteur de ce rapport de minorité estime en conséquence que l'adoption de cette modification des limites de zones est prématurée, précipitée et non fondée sur les besoins réels que ne pourront déterminer qu'un avant-projet de constructions scolaires et un projet d'aménagement complet de la place des Nations qui tiendra mieux compte des besoins des transports collectifs et de leurs usagers ainsi que des nécessités dues au trafic des automobiles que l'on veut faire passer par cet emplacement, tout en respectant la volonté populaire en vue d'un aménagement simple et modéré de cette place.

Il est à relever encore que, en ce qui concerne la protection patrimoniale de la maison de maître, de l'allée et des dépendances de la campagne Rigot, celle-ci est maintenant assurée par un classement du Conseil d'Etat qui, de plus, prévoit un large périmètre autour de ces éléments et couvre d'ores et déjà une bonne part de la zone de verdure.

La seule urgence sur cet objet est donc celle des gages que certains magistrats veulent ainsi servir à leur électorat. Ou peut-être est-ce là l'expression d'une «concurrence» entre les autorités cantonale et communale pour savoir laquelle va initier la première des mesures en faveur des espaces verts?

Ce jeu en vaut-il la chandelle?

Notre réponse est clairement non et, en conséquence, la minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à refuser la proposition N° 20 du Conseil administratif.

*Annexe:* mentionnée.







**C. Rapporteur de minorité: M<sup>me</sup> Diane Demierre.****Préambule**

La commission s'est réunie à deux reprises pour étudier la proposition du Conseil administratif, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séances ont été rédigées par M<sup>me</sup> Yvette Clivaz-Beetschen, que je remercie au nom de la commission.

Au vu des votes de la commission, les libéraux ont souhaité faire part de leur opinion à ce sujet, et cela en sus du rapport de minorité déposé par M. Michel Ducret suite aux amendements qu'il a proposés aux commissaires le 2 novembre 1999.

Ce rapport se bornant à illustrer la position des commissaires du groupe libéral, le rapporteur prie les conseillers municipaux de bien vouloir se référer aux rapports de majorité et de minorité déposés respectivement par M<sup>me</sup> Alexandra Rys et M. Michel Ducret, afin d'éviter d'inutiles répétitions quant à la présentation du projet et aux différents votes auxquels a procédé la commission.

**Discussion**

La proposition du Conseil administratif ne peut être acceptée pour les raisons suivantes:

- la volonté de faire passer le périmètre de la campagne Rigot du statut de zone villas en zone de verdure ne correspond tout d'abord à aucun besoin: ce périmètre est en effet sis à proximité de nombreux parcs publics, à savoir le parc Mon-Repos, celui de la Perle du Lac et le Jardin botanique. Peu d'endroits en ville de Genève proposent une si forte concentration de parcs de cette envergure. La nécessité de créer une telle zone n'existe donc pas;
- la zone de verdure prévue dans la proposition du Conseil administratif comprend la destruction des cinq courts de tennis du Club de tennis international, dans le seul but d'agrandir encore cette dernière. Aucune indemnité ne sera versée au club de tennis et, lors de leurs auditions respectives, MM. Ferrazino et Moutinot ont admis n'avoir trouvé aucune solution pour reloger ce club, ce qui n'a pas plus gêné la majorité de la commission.

La résiliation du bail liant le Club de tennis international et l'Etat de Genève fait d'ailleurs l'objet d'une contestation pendante par-devant la commission de conciliation en matière de baux et loyers.

M. Pierre Gillioz, directeur de la FIPOI, a indiqué à ce sujet qu'il ne pensait pas que l'ONU soit opposée à l'aménagement tel qu'imaginé, mais que cette

dernière était bien plutôt sensible au fait que l'on puisse détruire les courts de tennis pour permettre une affectation exclusive en zone de verdure.

La destruction de ces courts ne trouve donc aucune justification, et il est regrettable que la commission ne s'en soit pas plus inquiétée;

- la situation du collègue Sismondi n'a pas trouvé de solution dans la proposition du Conseil administratif: M. Ferrazino a expliqué à la commission que, bien que le Conseil administratif ait souhaité une implantation sur l'emplacement des tennis actuels (à proximité du chemin Eugène-Rigot), le Conseil d'Etat envisage la possibilité de prévoir sa reconstruction du côté de l'avenue de France.

M. Moutinot a confirmé à la commission que ce problème n'était pas résolu.

Les libéraux regrettent que la commission n'ait pas voté les amendements proposés par M. Ducret, qui auraient permis la sauvegarde des courts de tennis.

Ils déplorent également que le Conseil administratif ait choisi la forme de l'initiative communale pour proposer ce projet alors qu'il n'y a aucune urgence pour que la commune se substitue à l'Etat. Les libéraux voient dans l'utilisation de cette procédure une volonté du Conseil administratif de se démarquer, volonté qui ne saurait être encouragée dans ce type de projet.

### *PROJET D'ARRÊTÉ (NOUVEAU)*

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 A, alinéa 1, lettre a), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 15 A, alinéas 3 et 4, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;

vu la proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – De donner un préavis défavorable à la proposition de résolution du Conseil administratif.

**La présidente.** A ce sujet, nous avons reçu une lettre du groupement des habitants de Vermont; je prie notre secrétaire, M<sup>me</sup> Ecuyer, de bien vouloir la lire.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 24 janvier 2000

Mesdames, Messieurs,

Nous nous permettons, par la présente, de revenir sur notre audition par la commission de l'aménagement du Conseil municipal, sur le projet de plan de zone de la campagne Rigot.

Si nous nous réjouissons de l'initiative prise par le Conseil administratif quant à l'adoption d'un plan ayant pour but de garantir le périmètre de ce parc, en respectant ainsi les conditions de sa donation par feu John Rockefeller Jr., nous persistons à nous opposer formellement à l'emplacement qui semble avoir été retenu par le DAEL pour la construction définitive du futur collège Sismondi.

Nous vous rappelons que cette construction, de par sa destination, ne respecte pas, à notre avis, les conditions de la donation Rockefeller, et notre association se battra, avec tous les moyens à sa disposition, si le futur collège n'est pas implanté à un endroit où il ne puisse pas porter atteinte au parc.

Le seul emplacement qui nous semble susceptible de remplir cette condition est le site que nous avons proposé dans notre initiative «Sauvons nos parcs», c'est-à-dire le long du chemin Rigot, à l'emplacement où le parc a été détruit pour y implanter des courts de tennis.

Nous vous rappelons, à ce sujet, que le club de tennis a été averti depuis des années déjà par l'Université de Genève, ancien propriétaire des lieux avant l'échange foncier réalisé récemment avec l'Etat, qu'il devrait libérer les lieux.

Par ailleurs, la presse a mis en évidence l'actuelle surabondance de courts de tennis par rapport à la demande, de sorte que ce club n'aura certainement pas de peine à trouver un autre endroit où pouvoir exercer ses activités.

Nous soulignons qu'il serait totalement inacceptable que le site occupé provisoirement par les pavillons scolaires préfabriqués du collège Sismondi soit définitivement affecté à des bâtiments en dur, qui remettraient fondamentalement en cause le caractère du parc.

L'ancien conseiller d'Etat Joye et le Conseil municipal avaient, en son temps, admis le principe de déplacer vers le sud le site du futur collège. Nous demandons que cette promesse soit respectée et concrétisée dans les plans futurs.

En vous remerciant par avance de l'attention portée à la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour le comité du Groupement des habitants de Vermont:  
*Fabrizio Frigerio, secrétaire*

**M. Christian Zaugg, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (AdG/SI).** Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce projet vise à mettre en conformité légale une situation qui, avec le récent classement de la villa Rigot et de ses dépendances, institue une situation de fait. On ne pourra, dont acte, plus construire sur cette parcelle et, par conséquent, il était parfaitement pertinent de proposer de créer là, et tout autour, un espace vert durable.

Il est également – et chacun le comprendra – tout à fait logique de reconstruire le collège Sismondi, qui ne peut continuer à vivre dans des bâtiments provisoires, sur les actuels terrains de tennis qui se trouvent en bordure des voies CFF, voire sur leur emplacement actuel ou sur toute autre parcelle avoisinante. J'ajoute que tous les partenaires concernés ou associés de près ou de loin – l'Etat de Genève, la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), l'Office des transports et de la circulation – nous ont dit qu'ils approuvaient ce projet, sans réserve, hormis, il est vrai, M. Gilliot, directeur de la FIPOI, et les employés de l'ONU, en ce qui concerne les terrains de tennis.

Le sort de la boucle de rebroussement du tram 16 a également retenu l'attention de la commission. Nous avons d'ailleurs suivi la proposition de notre collègue Michel Ducret, président de la CITRAP, (Communauté d'intérêts pour les transports publics), qui nous a présenté un amendement demandant des compensations en ce qui concerne cette parcelle, si les TPG décidaient d'installer ladite boucle ailleurs.

Je terminerai en rappelant que M. Gilliot, directeur de la FIPOI, nous a glissé, malgré quelques réserves, qu'il n'était pas exclu que les Nations Unies acceptent de trouver un nouveau site, à l'intérieur du parc de l'Ariana, pour les terrains de tennis. Dès lors, en tant que président de la commission et avec tout le respect que je dois aux auteurs des rapports de minorité, je ne vois aucune raison de maintenir les réserves exprimées et, par conséquent, de refuser cet excellent projet, que je vous invite, chers collègues, à voter.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys, rapporteur de majorité (DC).** Dans les avantages du projet que la majorité de la commission a relevés, outre celui de la mise en adéquation du statut *de facto* de la campagne Rigot avec sa classification, il a été également relevé que le classement en zone de verdure permettrait de créer une espèce d'épine dorsale verte avec cheminement piétonnier, qui ferait en sorte qu'on puisse se rendre à pied de la place des Nations jusqu'au lac, puis longer celui-ci. Il y aurait ainsi une espèce de pendant entre la rive droite et la rive gauche.

Bien entendu, il y a trois désavantages à ce projet. Tout d'abord, il y a l'emplacement du collège Sismondi, ainsi que l'a rappelé le président de la com-

mission. La majorité de la commission s'est souvenue que la construction d'un édifice définitif du collège Sismondi ne relevait pas de la compétence communale mais de celle du Canton. Deuxièmement, il y a la question de la boucle de rebroussement du tram, dont la commission a passablement discuté, envisageant son emplacement sur la place des Nations plutôt qu'à l'extrémité de la campagne Rigot. La majorité de la commission a été convaincue par la démonstration faite par l'OTC que tout autre emplacement de la boucle de rebroussement du tram aurait des conséquences très néfastes sur le trafic. Cela reviendrait en fait à bloquer le carrefour très important qu'est la place des Nations. Le troisième problème porte bien entendu sur le Club de tennis international. Il est à noter que, en prévision du réaménagement de la place des Nations, le bail du club de tennis a été résilié depuis longtemps. Cette résiliation fait aujourd'hui l'objet d'une contestation, mais nous avons pu apprendre, lors des auditions, qu'il n'était, de loin, pas impossible que l'ONU révisé son périmètre de sécurité en le restreignant, ce qui aurait pour effet de rendre publique une grande partie de son parc, espace dans lequel les terrains de tennis pourraient prendre place.

Enfin, en réponse à une question un peu parallèle, la commission s'est intéressée de savoir quels étaient réellement les besoins, d'une manière générale, des organisations internationales en termes de locaux et de bâtiments. Il s'avère que ces besoins sont moins bien définis qu'on aurait pu l'imaginer, et nous avons été assurés que le Conseil administratif s'occupait de faire une espèce d'état des lieux. Il faut aussi relever, ce qui n'est pas inintéressant, que ce projet est issu de l'usage du droit d'initiative communale. Ce droit, qui existe depuis 1993, n'a, à ce jour, quasiment jamais été utilisé. C'est pourtant l'un des seuls outils dont dispose une commune pour plancher elle-même sur son propre aménagement et obtenir des décisions du Conseil d'Etat. Voilà, en somme, les raisons pour lesquelles une majorité de la commission a choisi d'accepter ce projet.

**M. Michel Ducret, rapporteur de minorité (R).** Tout d'abord, je prierai les conseillers municipaux de bien vouloir faire une petite modification à la troisième page de mon rapport de minorité. En effet, dans le paragraphe au-dessus des conclusions, il faut lire, ainsi que l'a relevé tout à l'heure le président de la commission: «la majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement a bien voulu voir l'intérêt de cette proposition.» Elle avait été acceptée à une large majorité. D'autre part, à la ligne au-dessus, «l'association de défense des usagers des transports publics» prend un a minuscule, car ce n'est pas le nom d'une association. Voilà pour les détails d'ordre pratique. (*Corrigé au Mémorial.*)

Maintenant, sur le fond. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, quel empressement à garantir le maintien d'une zone de verdure dans le cadre d'un projet de construction d'un collège! La situation actuelle ne saurait empê-

cher de réaliser un projet de collège. D'ailleurs, cela m'étonnerait que l'Etat de Genève fasse un projet de collège contraire aux vœux d'aménagement de la commune de Genève, sur son propre territoire!

En fait, il s'agit ici de savoir qui sera le plus rapide à classer en zone de verdure. Est-ce que ce sera le Canton ou la Ville? Le Parti socialiste ou l'AdG? Où est l'urgence de classer ces terrains entièrement en mains publiques, alors qu'aucune vue d'ensemble du secteur n'a été, jusqu'à présent, arrêtée?

Car ce n'est en effet pas si simple. Au plan de l'urbanisme, la Ville de Genève nous a présenté, il y a quelques années, des projets où elle souhaitait «recoudre» le tissu urbain entre Sécheron et la campagne Rigot jusqu'à la place des Nations, par-dessus les voies CFF. Et dans quel contexte se situe le projet de déclassement par rapport à cette idée-là? Strictement aucun! Nous n'avons aucune relation avec ce projet d'aménagement. Il n'y a toujours pas de projet fixé pour l'aménagement de la place des Nations. Il serait peut-être nécessaire, avant de fixer les limites de zones, d'avoir un projet acceptable. Je relève que nous avons déjà, en commission, accepté de voter les crédits d'étude pour cet aménagement, qui, à notre sens, devrait être préalable au déclassement et au reclassement de zones qui nous sont proposés.

On relève également, dans le cadre de cet aménagement, la reconduction d'une mauvaise solution pour les usagers quant à l'emplacement de la boucle de rebroussement du tram. L'emplacement retenu pour celle-ci est en revanche totalement favorable aux voitures. Pour le détail, je vous renvoie simplement à l'annexe du rapport de minorité que j'ai produit. Le problème a donc été partiellement résolu par la commission, qui a demandé une modification, mais le libellé du projet n'en reste pas moins mauvais, pour l'heure. D'autre part, je vous rappelle qu'on a imposé aux TPG une boucle sans voie de dépassement; c'est une contrainte qui est fort peu appréciée du point de vue de l'exploitation.

Bref, nous avons là un projet au rabais et mal ficelé, dont les données ne sont actuellement pas bien déterminées. Nous ne voyons pas comment, sur cette base-là, nous pouvons déterminer les limites d'une zone à modifier. Mais ce qui est encore plus aberrant, c'est de construire le collège en partie dans le parc qu'on prétend protéger, et surtout sur l'emplacement des tennis existants. On peut peut-être décrier ces clubs de tennis en affirmant qu'il y en a trop à Genève, bien que cela ne soit pas si facile d'obtenir des heures de courts. Je vous signale tout de même qu'il s'agit là du seul club de tennis qui soit en ville de Genève et sur la rive droite. Je vous signale aussi qu'on lui a donné son congé, mais qu'il n'est pas relogé. Et je vous signale encore que les «internationaux», qu'on désire tant chérir dans nos paroles, apprécient beaucoup la proximité de ce club par rapport à leur bureau, ce qui leur permet d'aller facilement jouer entre 12 h et 14 h, par exemple. Si on leur propose un terrain à Versoix, je ne pense pas que cela aura le

même succès. Pour l'instant, rien n'a été proposé. On met facilement certains locataires dehors, parce que ce sont des sportifs, et d'autres, beaucoup plus difficilement, même quand ils ne paient pas leur loyer! C'est une pratique un peu curieuse, mais cela doit faire partie des mœurs d'aujourd'hui, pour certains.

Le pis dans tout cela, c'est qu'il existe une possibilité de construire ce collège dans le secteur-même, sans détruire les terrains de tennis, sans construire dans le parc et sans créer des nuisances graves pour le collège lui-même, tout en assurant partiellement le lien par-dessus les voies CFF avec le quartier de Sécheron, ainsi que le défendait, il y a quelques années, le Service d'urbanisme de la Ville.

Cette solution existe en construisant par-dessus les voies CFF. Cette variante n'a pas été étudiée, ni par l'Etat, ni par la Ville, ni par personne. Or c'est la solution qui est le plus à même de satisfaire les demandes de tout le monde, sans nuisance majeure, parce que ce ne sont pas des voies de passage, comme c'est le cas à Saint-Jean, mais des voies de garage, sur lesquelles les trains ne circulent pas. On y gare simplement des wagons, en attendant qu'ils soient remis en service à d'autres heures de la journée. Il n'y a donc pas toutes ces nuisances, ces vibrations, etc., qu'on connaît hélas à Saint-Jean. La Ville de Genève a assez d'expérience maintenant pour savoir qu'il est possible de construire par-dessus les voies. Si on a pu le faire à Saint-Jean, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas le faire dans cette zone-là, pour préserver la nature, pour préserver un parc et pour préserver des terrains de tennis qu'il serait absolument stupide de détruire – pour aller les reloger on ne sait où – alors qu'on a la possibilité de faire quelque chose d'autre dans le même quartier. De plus, cette solution raccourcirait la passerelle que la Ville souhaite ériger pour relier le parking relais et l'éventuelle station de RER, qui se trouverait à Sécheron, avec le quartier de Rigot. Croyez-moi, traverser les voies CFF sur une grande passerelle, c'est peut-être drôle une fois, mais quand il fait froid, l'hiver, ce n'est pas forcément un cadeau! Il est tout aussi bien que la moitié de ce trajet soit effectuée au milieu des bâtiments scolaires que l'on construirait sur ces voies de garage!

Il est donc évident que, dans ce contexte, nous ne pouvons accepter le projet de déclassement sans des études plus approfondies en ce qui concerne l'emplacement du collègue sur les voies CFF ainsi que l'aménagement de la place des Nations.

Pour aller dans ce sens-là, j'ai déposé devant le bureau les mêmes amendements qui avaient été déposés devant la commission, qui, elle, n'a pas jugé bon de les soutenir. Mesdames et Messieurs, je vous demande, vu qu'il n'y a aucune urgence, de reclasser ces terrains autrement. Il n'est pas nécessaire de déterminer à l'avance où on va construire quand il s'agit des pouvoirs publics – l'Etat et la Ville étant les seuls partenaires concernés – il n'y a pas besoin de prendre des

mesures légales préalables et on peut parfaitement faire ces études sans prendre ces mesures maintenant, parce qu'il est évident – et j'en suis totalement certain – que ni le magistrat cantonal, et encore moins le magistrat communal, ne voudraient détruire ce parc et y construire des immeubles à la place. Ce parc n'est pas en danger. Il l'est plus par le projet tel qu'il est prôné actuellement et par l'acceptation de la proposition telle qu'elle vous est présentée ce soir.

En fait, en acceptant nos amendements, vous sauvez la campagne Rigot et, à ce moment-là, nous pourrons vous remercier pour nos parcs.

**M<sup>me</sup> Diane Demierre, rapporteur de minorité (L).** M. Ducret a dit l'essentiel de ce qu'il fallait dire; je ne vais donc pas répéter. J'insisterai simplement sur quelques points du rapport des libéraux et sur ce qui les a particulièrement choqués dans cette proposition de résolution N° 20.

Tout d'abord, les libéraux ont l'impression que le déclassement du périmètre de la villa Rigot ne correspond à aucun besoin réel, surtout dans la mesure où cette campagne est déjà, sur la rive droite, entourée de parcs, tels le parc Mon-Repos, la Perle du Lac et le Jardin botanique. Où peut-on trouver en ville de Genève un endroit avec autant de verdure? Il n'y a donc aucune nécessité à faire passer cette zone en zone de verdure.

Ensuite, le problème du Club de tennis international nous a particulièrement frappés. En commission, lors de leurs auditions respectives, M. Moutinot et M. Ferrazino nous ont bien assuré qu'aucune solution de rechange n'avait encore été trouvée pour reloger ce club de tennis.

Il faudrait également relever que M. Gilliot, directeur de la FIPOI, nous a indiqué, lors de son audition, que l'ONU était bien plutôt sensible au fait que l'on puisse détruire les courts de tennis pour permettre une affectation exclusive en zone de verdure. Puisque, dans cette enceinte, on entend souvent prôner la Genève internationale, la Genève ouverte, on pourrait bien faire un geste pour que l'ONU conserve ses courts de tennis, et cela en suivant les amendements de M. Ducret.

Pour ces raisons, le groupe libéral ne votera pas la proposition de résolution N° 20 et vous invite à faire de même. Je vous remercie.

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Monique Guignard (AdG/TP).** Il nous apparaît important de créer une zone de verdure sur la campagne Rigot, laquelle sera rattachée à un terrain pour la reconstruction du collège Sismondi.

En ce qui concerne ce collège, il est évident que la construction ou la reconstruction de ces baraquements provisoires s'avère nécessaire. Du reste, il n'est pas de notre ressort d'en déterminer le lieu. Un des rapports de minorité mentionne la possibilité de bâtir une partie du bâtiment sur le talus et une autre sur les voies de garage des CFF, cela bien entendu pour préserver les terrains de tennis. Cette solution se révélant plus onéreuse, il ne serait pas judicieux d'implanter le collège sur ces voies.

Quant aux réticences du club de tennis concernant la condamnation des courts, nous savons que le bail a été résilié à plusieurs reprises en prévision du développement de la place des Nations. Cette résiliation n'a jamais été suivie d'effets. L'Etat est en train de chercher un autre lieu. Ce n'est pas là un problème prioritaire, comme il m'a semblé l'entendre en commission et l'avoir lu dans les rapports de minorité. Une personne travaillant dans les organisations internationales peut, comme nous, faire quelques kilomètres pour pratiquer son sport!

Satisfait par la proposition de résolution du Conseil administratif, le groupe AdG (Parti du travail et Progressistes) la votera, comme le recommande la majorité de la commission.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Je suis très sensible au fait que M. Ducret et certains libéraux se soucient de l'avenir des clubs de tennis! Je trouve que M. Ducret a d'ailleurs émis une très bonne hypothèse et je me réjouis de voir son plan d'établissement des courts de tennis sur les voies des CFF. Ce serait en effet très agréable!

Par ailleurs, j'aimerais poser deux questions à M. Ferrazino. Premièrement, j'aimerais savoir ce qu'il en est, actuellement, de la position du DAEL par rapport aux terrains de tennis et, deuxièmement, quels seront nos contacts avec le Groupement des habitants de Vermont. Merci.

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). J'aimerais rappeler l'initiative «Sauvons nos parcs», qui est en attente à la commission du règlement, mais qui devrait passer en votation populaire et par laquelle les parcs de Genève seraient enfin recensés. En attendant, dans la situation actuelle, on pourrait fractionner une partie du parc Mon-Repos, par exemple, pour agrandir l'ONU; et là on serait vraiment embêté. Il est vrai que, si cette initiative, qui est en attente jusqu'à ce que le Conseil municipal règle le problème, avait été mise en votation populaire, cela nous aurait évité cette discussion de ce soir.

A ce propos, je rappellerai que, dans l'affaire de la place des Nations, la campagne Rigot a été victime de la décision de la majorité de la population lorsque

celle-ci s'est opposée à l'aménagement de cette place. Mais, au préalable, le responsable du Département des travaux publics de l'époque, M. Joye, avait assuré aux habitants que, s'ils votaient cet aménagement, le collège serait construit sur les terrains de tennis.

Bien que notre groupe ait fait son choix, je trouve que la situation n'est pas très claire et j'aimerais que le Conseil administratif aille un peu de l'avant dans le sens de la lettre des habitants du quartier et dans celui du rapport de minorité. Je remercie d'ailleurs M. Michel Ducret, rapporteur de minorité, de s'interroger sur le devenir du club de tennis. Par rapport au bruit, je préférerais que l'on construise le collège sur les terrains actuels de tennis et qu'on aménage ceux-ci sur les dalles qui recouvriraient les voies CFF. Ce serait fabuleux! Je suis sûr que cela satisferait la population! Monsieur Ducret, je vous propose donc de faire une motion pour couvrir ces voies CFF, comme l'a fait Zurich d'ailleurs, comme on l'a fait à Saint-Jean. Et puis, Monsieur Ducret, quand on joue au tennis, une petite vibration, cela vous redonne du «stimmung»!

Dans leur lettre, les habitants sont très clairs; ils ne s'opposent pas à la construction du collège, mais ils demandent une collaboration de la Ville pour apporter certaines garanties. Mais ce qui est regrettable, c'est que, après le vote de l'initiative concernant l'aménagement de la place des Nations, le conseiller d'Etat M. Moutinot nous avait promis qu'il y aurait un contre-projet qui ne dégrèverait pas la campagne Rigot. Il me semble maintenant que ce projet tarde à venir. Le conseiller d'Etat préférerait peut-être que le Conseil municipal se détermine; ce serait ainsi beaucoup plus facile.

Ce soir, c'est regrettable, mais il faut prendre position, comme nous l'avons fait pour l'initiative et le référendum concernant la place des Nations. Il faut voter clairement pour qu'on sache sur quel pied danser. Mais j'aimerais que le Conseil administratif s'exprime clairement au sujet des terrains de tennis et de la construction du collège pour que cela apparaisse dans le *Mémorial*. Cela peut nous rendre service!

**M. Roger Deneys (S).** Le groupe socialiste vous invite à voter le rapport de majorité, mais il faudrait peut-être replacer le point de départ de cette discussion dans un contexte plus général. En effet, à la fin de l'année dernière, nous avons vécu différentes péripéties concernant les rapports entre le Canton et la Ville, sur leurs prérogatives respectives et sur la question de supprimer ou non la Ville.

En l'occurrence, cette discussion tombait au moment opportun, dans la mesure où il s'agissait d'une initiative du Conseil administratif qui proposait de réaliser un aménagement sur son territoire, qui devait être ensuite validé par le Conseil d'Etat. Cette démarche, bien qu'inhabituelle depuis ces dernières années,

a au moins l'avantage de prouver que la Ville peut décider elle-même de son aménagement et qu'elle ne se contente pas de dire non quand le Canton vient lui proposer un projet quelconque qui ne lui convient pas. Je pense que c'est une manière déterminante de répondre aux besoins des habitants de cette ville que d'aller au-devant de leurs désirs.

En commission, nous avons effectivement parlé de cette parcelle en étudiant la position éventuelle du collège Sismondi, et c'est vrai que, malheureusement, l'Entente semble tenir davantage au maintien des tennis qu'à la construction d'un collège. Je trouve inadmissible que l'on tolère, dans ce collège, des conditions «provisoires qui durent» depuis trop longtemps. En l'occurrence, aménager la campagne Rigot et laisser l'emplacement pour la construction du collège, c'est au moins déjà fixer des règles de base sur l'aménagement de ce quartier, qui s'étend effectivement au nord des voies CFF, mais aussi au sud, et pour lequel de grandes incertitudes règnent encore. En aménageant ou en consolidant déjà la situation de la campagne Rigot, on se donne des éléments, des pièces maîtresses pour l'aménagement de la suite, parce qu'on saura qu'on ne va pas pouvoir nous proposer n'importe quoi et n'importe où. Cela me paraît donc nécessaire de voter ce rapport de majorité.

Le rapport de minorité des libéraux nous fait une proposition intéressante concernant les courts de tennis. En effet, d'une part, on signale que le bail a déjà été prolongé à plusieurs reprises et, d'autre part, on suggère de verser une indemnité au titulaire dudit bail. Je trouve cela intéressant, dans la mesure où on pourrait effectivement généraliser ce système et l'appliquer également lorsque des propriétaires donnent congé à des locataires. Ainsi, après le délai légal, ils pourraient encore leur verser une indemnité! Cela serait absolument intéressant.

**M. Michel Ducret, rapporteur de minorité (R).** J'ai entendu, jusqu'à présent, des arguments totalement ahurissants. Certains veulent sauver les parcs, mais ils veulent les sauver en bâtissant 12 000 m<sup>2</sup> de collège! Nous, nous vous proposons de ne pas bâtir ces 12 000 m<sup>2</sup>. C'est vous qui bétonnez!

Cette position est d'ailleurs complètement contraire à ce que la population a voulu à Vermont, dans un cadre qui n'était même pas un parc, mais bien un terrain de réserve pour construire un établissement scolaire. Aussi, quelle marque d'indépendance magnifique de la Ville que de prévoir la construction d'un équipement cantonal où l'Etat veut bien le faire et de ne pas vouloir suggérer une meilleure solution pour la collectivité et les intérêts des habitants du quartier!

Je ne m'oppose pas à la brillante suggestion de MM. Mino et Lyon, mais je leur fais simplement remarquer que, si l'on devait faire des tennis neufs, il serait certainement opportun de les construire au-dessus des voies CFF, mais, dans le

cas présent, ils existent déjà. Je ne vois donc pas la nécessité de dépenser des millions supplémentaires juste pour le plaisir de les déplacer dix mètres plus loin, alors que, de toute façon, on peut construire le collège à côté, où, je le rappelle, Monsieur Lyon, il n'y aura pas de problèmes de vibrations, puisque ce ne sont pas des voies de circulation. C'est très bien de débattre, mais, au moins, sachons rester cohérents, parlons de choses qui tiennent debout, et voyons la vérité en face! En réalité, vous récitez des textes, des idées, sans même écouter ce que nous vous proposons.

**M<sup>me</sup> Michèle Künzler (Ve).** Les Verts sont évidemment favorables au rapport de majorité. Nous saluons justement l'effort de la Ville de prendre l'initiative.

Dans les faits, soyons clairs: personne ne veut construire à cet endroit autre chose qu'un collège. Il n'y a en effet aucune urgence, mais il n'y a pas lieu d'attendre non plus. C'est frappant de constater que des personnes qui veulent toujours que cela aille vite tirent le frein dès qu'on propose quelque chose!

Il est vrai qu'actuellement cette zone est une zone villas, mais il existe d'autres endroits qui sont des zones villas, par exemple le parc Bertrand, et personne ne voudrait y construire! Alors, pour la Ville, clarifions donc les zones dans lesquelles on veut préserver des parcs, comme l'a demandé une initiative populaire, comme l'a demandé aussi ce Conseil municipal, par un simple recensement des espaces verts publics et privés. Et au niveau populaire et au niveau de cette enceinte, la demande a été faite: la proposition est donc tout à fait justifiée.

Pour nous, il est choquant d'entendre préférer un club de tennis à un collège. Je tiens également à souligner, pour l'avoir fréquenté il y a déjà quelques années, que de nombreux enfants d'internationaux vont aussi au collège Sismondi! Pour quelques personnes qui jouent au tennis, combien vont au collège? Il serait intéressant de connaître les chiffres exacts. De plus, cela favoriserait l'animation des lieux. D'après ce que j'ai entendu en commission, les fonctionnaires internationaux se plaindraient qu'il ne se passe jamais rien à la place des Nations, mais c'est un peu paradoxal, car, au lieu de se répartir dans d'autres quartiers plus animés, ils veulent tous être là!

Quant aux courts de tennis, ils peuvent parfaitement être aménagés ailleurs, où si M. Ducret veut les laisser sur place, j'avais proposé les toits du parking de l'OMC, puisque le terrain sur les voies CFF est déjà occupé. Je vous rappelle que nous avons refusé le droit de superficie, mais ce parking de l'OMC va quand même se faire, alors il y aura cette possibilité de tennis sur les toits, comme cela se fait à Paris.

D'autre part, je trouve piquant, comme l'a souligné M. Deneys, que pour ces locataires, qui sont là depuis longtemps – je m'en souviens, puisque j'étais encore

au collègue – on prévoit une indemnité et qu'on essaie de leur trouver des terrains, mais j'espère qu'il en sera fait de même pour tous les autres locataires dont on résilie le bail!

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** «Dès qu'on propose quelque chose, voilà l'Entente qui monte aux créneaux» – à entendre M<sup>me</sup> Künzler – ou «c'est une manifestation de l'autonomie communale que de décider nous-mêmes de notre aménagement» – disait M. Deneys à l'instant! Mais que nous propose-t-on? On ne nous propose rien. Est-ce que la manifestation de l'autonomie communale, c'est le «rien»? C'est quand même une question très mystérieuse.

En fait, dans cette proposition de «rien», il y a quelque chose qui, pour nous, libéraux, et pour l'ensemble de ce Conseil municipal, n'est pas acceptable, quand on se souvient du débat sur la Pastorale. A ce moment-là, nous avions un conseiller municipal qui aimait cette phrase: «On fait comme on a dit». Et qu'avions-nous dit au moment du débat sur la Pastorale? Que le Conseil municipal avait été pris au piège des besoins des organisations internationales, du statut particulier de la parcelle de la Pastorale et également de la reconnaissance du rôle de la Genève internationale vis-à-vis de l'ensemble de la population. De ce fait, le Conseil municipal, à une belle unanimité, a bu jusqu'à la lie une mission diplomatique pour Hong Kong, construite ou achevée avant même qu'on nous en ait parlé, une mission diplomatique pour la Corée, dont on a tenté tant bien que mal de réduire l'impact négatif, une mission diplomatique pour le Canada, qui, elle non plus, n'était guère satisfaisante. Et, à cette occasion, nous avons dit que si nous devons boire ces trois missions diplomatiques, et les boire jusqu'à la lie, à l'avenir, qu'on se le dise, nous n'accepterions plus aucune modification de la zone proche des organisations internationales!

Qu'est-ce qui est actuellement en cause? C'est un secteur de parcelles magnifiques, dont aucune ne mérite d'être plus protégée que l'autre, dans la mesure où, parallèlement, elles sont composées de villas de maître, d'arborescence remarquable, le tout installé sur quelques hectares. Il n'y a pas de raison de vouloir privilégier ici une parcelle – la campagne Rigot – et écarter de notre réflexion l'ensemble des parcelles situées au nord de la parcelle Rigot, au risque de devoir boire encore une fois la Pastorale. A cette époque-là, nous avons effectivement dit: «Tant que nous n'avons pas un projet global en mesure de correspondre à l'intérêt de l'ensemble des organisations internationales, nous dirons non!» Et, ici, tous ensemble, nous avons dit non; nous ne toucherons à rien. Et que faisons-nous aujourd'hui? Nous sommes en train de privilégier «une» parcelle. Certes, elle le mérite, mais nous disons également que, sur cette parcelle, nous ne construirons rien. Après tout, pourquoi pas? Mais savons-nous ce que le «rien» sur la campagne Rigot signifie sur l'ensemble des autres parcelles? Savons-nous

combien d'arbres pluricentenaires il va falloir abattre pour conserver un terrain vague sur la campagne Rigot? Je ne dis pas que le projet qui vous est proposé ici est un bon projet. Je ne vous dis pas non plus qu'il est un mauvais projet. Je n'ai pas de raison de vous le dire. Ce que je vous dis, en revanche, c'est que le projet est parfaitement inopportun, parce qu'il ne s'intègre pas dans l'appréciation globale des besoins des organisations internationales. Et, à partir de là, nous votons la tête dans le sac. Nous avons, c'est vrai, une certaine expérience au sein du Conseil municipal pour voter des choses de manière peu éclairée, mais, ici, c'est fâcheux, parce que nous nous sommes promis que nous ne le ferions plus. Et, à vous entendre, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, dans le cadre de la campagne Rigot, vous paraissez avoir très vite oublié le serment que vous vous êtes fait.

En conséquence, je vous invite à vous souvenir et, peut-être, à réviser votre position.

**M. Mark Muller (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, lors d'un précédent débat sur le quartier de Contamines, j'ai eu l'occasion de vous exposer ce que je pensais de l'utilisation de l'instrument de l'initiative municipale en matière d'aménagement du territoire. Je ne manquerai pas cette nouvelle occasion, qui m'est donnée ici, de vous dire ce que j'en pense, peut-être avec un peu de recul, puisque c'est la deuxième fois que nous examinons une telle proposition.

Vous le savez, Mesdames et Messieurs, la procédure en matière d'aménagement du territoire est extrêmement complexe, extrêmement longue, à Genève. Il nous apparaît, à nous, libéraux, particulièrement peu souhaitable d'y ajouter une étape par le biais de l'utilisation de cet instrument de l'initiative municipale. A notre sens, deux conditions doivent être réunies pour qu'on utilise cet instrument: la nécessité et la subsidiarité. Je m'explique.

Pour justifier que l'on rallonge ainsi la procédure, il faut que cela soit absolument nécessaire, c'est-à-dire que les circonstances fassent qu'il faille absolument que la commune, pour défendre ses intérêts supérieurs, notamment pour défendre son autonomie, utilise cet instrument et prenne l'initiative de proposer sa solution de l'aménagement d'un certain quartier. Or, ici, ce n'est manifestement pas le cas. En effet, comme plusieurs de mes préopinants l'ont relevé, il n'y a aucune urgence, aucune nécessité de proposer le déclassement de la campagne Rigot en zone de verdure, puisque les collectivités publiques sont propriétaires de ce domaine et qu'il n'y a manifestement aucun risque que l'on y construise, dans un proche avenir, quelque chose qui ne vous plairait pas. La première condition, celle de la nécessité, n'est donc pas remplie.

Deuxième condition, celle de la subsidiarité. Cela veut dire qu'il ne faut intervenir que si quelqu'un d'autre de mieux placé que nous ne peut pas intervenir. Or, en l'espèce, il est manifeste que, s'agissant d'un périmètre sensible, d'un périmètre qui touche de très près aux organisations internationales, c'est l'Etat, le Canton, qui doit se saisir de la problématique de l'aménagement dans ce périmètre, notamment pour régler ce problème délicat des tennis. Vous pouvez penser que c'est peut-être quelque chose d'anecdotique, mais, pour le bien-être de la population des internationaux de Genève – et la presse, tout récemment, commentant une étude de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), nous disait à quel point cette population était importante, sur le plan économique et sur le plan de l'image, pour notre canton – il est préférable, dans cette affaire, que ce soit le Canton qui se saisisse du dossier, plutôt que la Ville de Genève.

En réalité, c'est M. Deneys qui nous a dit pourquoi vous étiez, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, favorables à cette proposition: tout simplement pour justifier l'existence de la Ville. Vous avez cité le dossier Ville-Etat; vous nous avez dit: «Voilà qui montre pourquoi il se justifie de maintenir la Ville; parce qu'on peut décider en matière d'aménagement du territoire.» C'est purement et simplement un leurre, parce qu'on ne peut rien décider du tout. C'est un droit d'initiative que nous avons; c'est un droit de proposition, proposition que nous renvoyons aux autorités cantonales et qui nous sera retournée ensuite pour préavis. Ce dossier retournera encore une deuxième fois au niveau cantonal. Ensuite, c'est le Conseil d'Etat qui pourra décider de proposer le déclassement au Grand Conseil – mais qui pourra aussi décider de ne rien proposer du tout au Grand Conseil. *In fine*, c'est le Grand Conseil qui votera peut-être le déclassement, avec droit de référendum ensuite au niveau cantonal. On ne décide donc rien du tout, sur le plan municipal, et je dirais que c'est heureux.

Pour terminer, je ferai deux remarques suite à l'intervention de M. Lyon. Ce dernier m'a beaucoup intéressé dès le moment où il a cité l'initiative «Sauvons nos parcs». Selon vous, Monsieur Lyon, cette initiative résoudrait le problème, parce qu'elle clarifierait la situation de ce périmètre. Je crois qu'on se trompe de débat. Tout d'abord, l'intérêt principal de cette initiative ne réside pas tellement dans les périmètres de verdure propriétés de collectivités publiques, mais manifestement au niveau des périmètres privés qui sont encore non construits. C'est bien là la cible de cette initiative: faire en sorte que les jardins, en particulier, encore verdoyants en ville de Genève et appartenant à des privés, soient rendus inconstructibles.

Deuxième chose: je ne voudrais pas vous décevoir, mais cette initiative ne sera jamais soumise au peuple de la Ville de Genève, puisqu'elle est frappée d'un recours, tout simplement parce que les plans d'utilisation du sol, instrument préconisé par cette initiative pour réglementer les zones vertes dans la ville, ne peu-

vent s'appliquer ni en zone villas ni en zone de verdure. Par conséquent, cette initiative est purement et simplement irrecevable.

Dernier commentaire: on nous dit qu'il y a une analogie entre le dossier de la campagne Rigot et celui de la place des Nations et que, comme pour la place des Nations, il est bon qu'on se prononce sur la campagne Rigot, parce qu'au moins on saura sur quel pied danser. Pas du tout! Ici, premièrement, il n'y a aucune nécessité de se prononcer, parce qu'on ne nous le demande pas; c'est nous qui prenons l'initiative. Et, deuxièmement, encore une fois, et je crois que c'est l'élément cardinal dans ce dossier, il n'y a aucune nécessité de faire quoi que ce soit en matière d'aménagement du territoire dans le périmètre de la campagne Rigot. Je vous remercie.

**M. François Sottas** (AdG/TP). Nous parlions tout à l'heure de la possibilité d'aménager les courts de tennis sur les voies CFF, au niveau des garages des wagons. M. Ducret, à cette occasion, nous a dit que nous n'allions pas détruire une installation pour la reconstruire 10 mètres plus loin. Je vous rappelle quand même, Monsieur Ducret, que la Ville a déjà fait ce genre de choses, et à plusieurs reprises, notamment lorsqu'elle a décidé de démolir l'espace pétanque de Plainpalais pour le reconstruire à peu près 10 mètres à côté. Et il me semble bien que c'était selon la volonté de votre magistrat de l'époque, M. Rossetti, que vous avez soutenu. Donc, il n'y aurait pas de problème de redétruire une installation pour la construire à côté si on considère que c'est une bonne chose de construire le collège sur l'emplacement des tennis actuels. Merci!

**M. Michel Ducret, rapporteur de minorité** (R). Je peux déjà répondre à M. Sottas que cela ne représente pas tout à fait le même coût!

J'aimerais par ailleurs rectifier certains points. Il ne s'agit pas du terrain occupé par le parking de l'OMC, comme quelqu'un l'a prétendu tout à l'heure. C'est une erreur absolue. Il ne s'agit pas de ces voies-là, mais de celles qui sont contiguës au chemin Rigot et parallèles au fameux club de tennis. Il s'agit de construire de l'autre côté de ce chemin.

Quand M<sup>me</sup> Künzler prétend devoir choisir entre un collège et des tennis, il ne s'agit là que d'un mensonge éhonté. Nous proposons de construire ce collège selon une formule qui dégagerait au maximum le parc Rigot, soit de l'autre côté du chemin. Ce n'est pas un grand changement, puisque c'est tout près. D'ailleurs, un terrain de tennis, c'est aussi, quelque part, un peu une zone de verdure. Allez voir les arbres qu'il y a là-bas! Ce n'est pas moi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qui suis le premier à mettre en avant des terrains privés comme zones de verdure dans certains quartiers! Il me semble que, du côté de

l'Alternative, on a entendu cela souvent, ces derniers temps. Vous faites de l'aménagement en regardant par le mauvais côté de la lorgnette et cela vous empêche d'avoir une vision large.

Mais le pire, c'est ce «crime de lèse-godillot»! Que ne commettons-nous pas là? Mesdames et Messieurs de la majorité, vous récitez vos positions comme des ânes qui seraient incapables de comprendre ce que la minorité vous propose. C'est là peut-être votre vision de la politique, mais ce n'est pas la mienne en tout cas et je l'ai prouvé à maintes reprises au cours de ces dernières années. Libre à vous de continuer à jouer aux petits soldats, mais je souhaite simplement que vos électeurs s'en rendent compte un jour!

Ce soir, nous vous proposons une vraie initiative communale. Nous proposons une meilleure solution à l'Etat de Genève, une solution qui va plus loin que la sienne, cela afin de satisfaire plus de besoins et plus de monde. Voulez-vous cette solution, Mesdames et Messieurs de la majorité? Alors soutenez mes amendements! Sinon, sachez que vous soutenez une position où il y aura moins de verdure, pas de terrains de tennis, pas d'urbanisme cohérent! C'est un choix politique, mais assumez-le et arrêtez de prétendre des choses qui ne sont pas vraies!

Madame la présidente, je propose deux amendements au projet de résolution. Premièrement, je demande la suppression de la fin de l'article premier après «zone de verdure», c'est-à-dire la:

#### *Projet d'amendement*

«Suppression des termes: «à laquelle est détaché un terrain de 12 000 m<sup>2</sup> affecté à un équipement public destiné à l'enseignement supérieur.»

Deuxièmement, j'ajoute un article 2 (nouveau). L'article 2 initial devenant alors l'article 3.

#### *Projet d'amendement*

«Art. 2 (nouveau). – Il sera détaché de la zone mentionnée à l'article premier la surface occupée actuellement par les installations sportives du Tennis Club International, laquelle sera classée en zone sportive.»

**M<sup>me</sup> Michèle Künzler** (Ve). Je rappellerai à M. Ducret que, dans la Bible, il y a une célèbre ânesse, l'ânesse de Balaam, dont je me ferai l'exemple, qui était bien plus intelligente que son maître. Parfois, certains ânes valent peut-être mieux que certains hommes!

J'aimerais dire deux choses importantes. Premièrement, lorsque M. Froidevaux parle de terrain vague, il parle tout de même d'une campagne classée. C'est donc très maladroit de sa part ou de mauvais goût.

Deuxièmement, il faut bien se comprendre: personne ne veut construire sur cette parcelle – je l'ai déjà dit. Dire que pour protéger d'autres parcelles il faudrait ne pas protéger celle-là, alors que personne ne veut y construire, c'est vraiment un raisonnement absurde. Puisque personne ne veut y construire, je ne vois pas en quoi cela protégerait les autres parcelles si on ne la protégeait pas effectivement par la loi.

D'autre part, je tiens à vous informer d'une nouveauté dans cette affaire. Etant donné le développement d'un nouveau programme de l'enseignement secondaire, ce collègue ne se fera peut-être pas à cet endroit. Il faut simplement préserver ce terrain, au cas où il y aurait des volées plus importantes dans cinq ans.

**M. Gérard Deshusses (S).** Madame la présidente, j'aimerais que vous rappeliez à M. Ducret que nous sommes dans un débat démocratique et qu'il y a des manières à respecter. Nous ne sommes pas du même avis que lui, nous avons peut-être tort, il a peut-être raison, mais nous ne sommes pas des ânes!

D'autre part, nous avons bien réfléchi, Monsieur Froidevaux... (*Protestations de M. Ducret.*) Excusez-moi, Madame la présidente, pourriez-vous faire l'ordre nécessaire? Merci. Le groupe socialiste n'a pas l'impression, en votant le rapport de majorité, de trahir ses promesses ni son programme électoral, et c'est pourquoi nous persisterons.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je ne sais pas où sont les ânes, Monsieur Ducret, mais j'ai entendu, pour ma part, quelques âneries, alors vous me permettez d'y répondre. Je comprends que vous ne voyiez pas la nécessité de créer une zone de verdure dans la campagne Rigot, puisque – je l'ai compris maintenant – pour vous, des terrains de tennis constituent également une zone de verdure.

Sur l'urgence, vous vous demandez s'il ne s'agit pas finalement de savoir qui va plus vite entre le Canton et la Ville. En effet, je suis intervenu, en juin dernier, auprès de M. Moutinot et il aurait été difficile pour la Ville d'aller plus vite, car j'ai pris mes fonctions le 1<sup>er</sup> juin. Mais ce n'est pas une question de vitesse, c'est simplement une volonté politique que nous souhaitons marquer pour affirmer l'unité, la qualité de ce site exceptionnel, et il ne suffit précisément pas, Monsieur Ducret, d'en rester aux discours. Il faut aussi savoir passer aux actes. Quand on propose de faire ce que tout le monde souhaite ou ce que tout le monde dit vouloir

faire, on en trouvera toujours pour dire que ce n'est pas le bon moment, que d'autres auraient pu le faire pour demander pourquoi on agit ainsi, et, enfin, pourquoi on le fait là. On peut en effet se poser ces questions. Ce périmètre n'est pas un périmètre dont on n'a pas parlé ces dernières années. Il y a même eu une votation populaire. Le comité référendaire s'était largement exprimé en disant qu'il s'opposait à toute construction nouvelle sur le périmètre en question, à l'exception de la reconstruction du collège Sismondi, dans le cadre de la campagne Rigot. Le corps enseignant s'est déclaré vouloir maintenir le collège Sismondi *in situ* et il l'a clairement fait savoir récemment par une pétition au Grand Conseil, soutenue par les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes. En d'autres termes, tout le monde, y compris l'Etat et la Ville, souhaite reconstruire le collège Sismondi dans la campagne Rigot, et forcément M. Ducret se dit: «Mais pourquoi ne pas le construire ailleurs?» Effectivement, on peut toujours procéder de la sorte, mais, à un moment donné, il faut savoir prendre des décisions, et il est apparu que l'avantage, pour les enseignants, pour les élèves, pour les habitants du quartier, est de pouvoir bénéficier de ce collège là où il se trouve.

Je vous rappelle que la Ville de Genève avait proposé au Département cantonal de l'aménagement de faire en sorte que le futur collège Sismondi soit situé le long du chemin Rigot, à la place précisément des tennis. Je réponds là à une question que M. Lyon m'a posée tout à l'heure. Je suis, pour ma part, à cent pour cent favorable à cette situation le long du chemin Rigot, mais, au moment où nous allions déposer cette proposition devant vous, M. Moutinot est intervenu – je vous l'avais dit, sauf erreur, lorsque nous avons abordé cette question en préconsultation – pour dire qu'il souhaitait se réserver la possibilité d'une implantation du collège le long de l'avenue de France, c'est-à-dire là où il se trouve actuellement, voire dans l'angle entre l'avenue de France et le chemin Rigot. A mon sens, cette solution serait une erreur, mais, encore une fois, c'est le Canton qui décide de la situation du futur collège, étant précisé que nous sommes également sur une parcelle qui appartient à l'Etat. De nombreuses personnes ont effectivement critiqué l'implantation le long de l'avenue de France, alors qu'une très large majorité, il est vrai, Monsieur Ducret, s'est déclarée favorable à recevoir le collège Sismondi le long du chemin Rigot.

Pas plus tard que cet après-midi, j'ai obtenu une information qui devrait peut-être vous permettre, Monsieur Ducret, de tempérer vos ardeurs. M. Moutinot, avec qui je m'entretenais d'un certain nombre de projets touchant au territoire de la Ville de Genève, m'a appris que les CFF avaient de telles exigences que le parking de l'OMC ne pourrait vraisemblablement pas se faire là où le Canton l'aurait souhaité, soit au-dessus des voies CFF. En effet, pour le bon fonctionnement de l'entretien, les CFF utiliseront non seulement la troisième voie, mais également d'autres voies. Il est prévu de mettre en place tout un programme. Cela nous obligerait à construire d'une manière particulière, c'est-à-dire qu'on ne pourrait

même pas placer une grue sur les emplacements. On devrait imaginer un système constructif – je vous fais grâce des détails – qui nous amènerait à pousser, depuis l'extérieur, un premier niveau; et ce n'est qu'une fois la dalle construite qu'on pourrait commencer à mettre une grue sur ce premier niveau. Il en résulterait un coût d'environ 50 000 francs la place, alors que le projet initial prévoyait un coût de l'ordre de 30 000 à 35 000 francs. Un tel projet impliquerait donc un surcoût indiscutable, et l'Etat se demande s'il n'y a pas lieu d'examiner une autre situation pour le parking de l'OMC. Je vous donne cette information pour que vous ne vous obstiniez pas davantage sur une alternative qui, manifestement, devra s'exclure d'elle-même, vu le surcoût qu'elle engendrerait.

Vous m'avez demandé ce que deviendraient les tennis actuels. Tout d'abord, pour celui qui vous parle, ces tennis n'étant pas synonymes d'une zone de verdure, j'ai demandé au DAEL d'essayer de trouver des solutions de rechange permettant de les reloger. J'ai moi-même contacté le chef des services généraux de l'Office des Nations Unies – M<sup>me</sup> Rys y a fait allusion tout à l'heure – pour examiner si, et dans quelle mesure, le périmètre des Nations Unies pourrait accueillir des courts de tennis, parce qu'il semblerait que les membres du club ne soient pas aussi nombreux qu'auparavant. Il ne serait donc pas forcément nécessaire de conserver le même nombre de courts que ceux qui existent actuellement. Il pourrait y avoir des solutions plus restreintes. Aux dernières nouvelles, il semblerait que les Nations Unies ne sont pas très favorables à accueillir, à l'intérieur de leur périmètre, la construction d'un club de tennis. M. Moutinot m'a réaffirmé, pour sa part, qu'il poursuivait les recherches pour tenter de trouver des solutions de rechange. Il est vrai qu'à l'heure où l'on parle ces solutions n'existent pas.

Vous m'avez demandé également quels seraient les contacts pris avec les habitants du quartier pour continuer à les associer à ce processus. Je vous confirme que jeudi soir, sauf erreur, nous avons rendez-vous, sur place, avec les habitants, les représentants des organisations internationales et les différentes associations qui sont intervenues et qui s'intéressent à l'aménagement de la place des Nations pour présenter les études de faisabilité qui ont été établies ces derniers mois, dans le cadre de l'aménagement de la place des Nations. Un deuxième rendez-vous sera fixé un mois après cette présentation pour que les différents intéressés, après avoir pris connaissance de ces études de faisabilité, puissent s'exprimer, nous faire part de leurs observations avant qu'une décision soit prise. Bien évidemment, nous attendrons que le Conseil municipal vote le crédit d'étude, auquel il a été fait allusion tout à l'heure et que la commission a déjà examiné, avant de poursuivre le projet d'aménagement de la place des Nations.

En réponse à l'observation faite par M. Mark Muller, qui s'étonne, à chaque fois, que la Ville fasse usage de son droit d'initiative – certains saluent, à l'image de M<sup>me</sup> Rys et d'autres, le fait que la Ville de Genève utilise enfin ce droit qui exis-

tait jusqu'à aujourd'hui sur le papier – je dirai que je le ferai chaque fois que nous trouverons légitime que la Ville de Genève puisse initier des plans localisés de quartier, des plans d'affectation du sol, voire des plans de zones sur son territoire. Il n'y a en effet rien de plus légitime qu'une commune comme la Ville de Genève puisse formuler un certain nombre de propositions d'aménagement sur son territoire. Si elle ne le fait pas, on peut se demander: à quoi bon réclamer davantage d'autonomie communale, à quoi bon réclamer des compétences supplémentaires, lorsqu'on n'utilise pas les faibles compétences qui sont les nôtres, en sachant que le droit d'initiative conféré aux communes n'est même pas une compétence en tant que telle? Vous savez en effet qu'en matière d'aménagement du territoire la seule réelle compétence d'une commune, c'est l'établissement des plans d'utilisation du sol. Ici, nous ne faisons qu'initier un processus, mais je vous rappelle que le dernier mot appartient soit au Conseil d'Etat, s'il s'agit d'un plan localisé de quartier, soit au Grand Conseil, si, comme dans le cas d'espèce, il s'agit d'une modification de zones, puisqu'elle doit faire l'objet d'un vote de la part du parlement cantonal.

Je mettrai un bémol aux propos qui ont été tenus par M. Mark Muller. Contrairement à ce que vous pensiez, Monsieur Muller, il ne s'agit pas d'une nécessité absolue où la commune devrait intervenir pour pouvoir le faire. La loi fédérale précise: «Lorsque les circonstances se sont sensiblement modifiées, les plans d'affectation peuvent faire l'objet d'adaptations nécessaires.» Il est bien dit «sensiblement modifiées», mais ce n'est pas une question d'absolue nécessité. Il n'y a pas que dans les notions kantiennees qu'on peut faire ces observations, mais aussi au niveau de la loi sur l'aménagement du territoire. Je peux vous dire que la simple lecture de ces textes nous permet de comprendre que l'utilisation faite par la Ville de Genève s'inscrit dans les compétences que le législateur fédéral a voulu déléguer aux différentes communes. Pour ma part, je vous l'ai dit, je n'hésiterai pas à revenir devant ce Conseil, si d'aventure nous estimions nécessaire d'utiliser le droit d'initiative qui est le nôtre.

Un dernier mot pour conclure. Tout comme vous, je regrette que la procédure retenue soit si lourde. En faisant ce constat, j'en tire une conséquence positive, et non pas négative. On pourrait se dire: «Puisque la procédure est lourde, autant ne pas l'utiliser et oublions-la.» Mais on peut aussi se dire, Monsieur Muller – et ce serait plutôt mon point de vue: «Si la procédure est lourde, essayons de l'alléger.» Je m'attellerai à proposer à certains de mes collègues du Grand Conseil un projet de loi qui permettra de modifier la loi cantonale pour précisément alléger les procédures lorsque les communes doivent utiliser leur droit d'initiative. Cela nous permettra peut-être, sur ce point, de nous rassembler.

Quant à ce dossier de la campagne Rigot, il s'inscrit bien évidemment dans le cadre de l'aménagement plus général de la place des Nations, et nous aurons

l'occasion de revenir sur cette question lorsque la proposition du crédit d'étude reviendra devant votre Conseil municipal. Mais, d'ores et déjà, j'aurais beaucoup de plaisir à pouvoir communiquer aux différents habitants et associations avec qui nous avons rendez-vous, M. Moutinot et moi-même, jeudi prochain, le vote favorable de votre Conseil, qui donnerait déjà un signe après celui donné par le Conseil d'Etat. Je vous rappelle que ce dernier a enfin classé la villa Rigot, ses dépendances, l'allée de marronniers et le portail. De notre côté, nous avons l'occasion de montrer que nous manifestons également une volonté de préserver l'unité de ce site exceptionnel.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** «Il n'y a pas d'urgence», avons-nous beaucoup entendu. Le groupe démocrate-chrétien est tenté de répondre: «Et alors, où est le problème?», car nous savons tous que gouverner, c'est prévoir!

Le projet qui nous est présenté, nous en convenons, n'a rien d'ébouriffant. Cependant, nous le jugeons sur ses mérites propres, et nous estimons que la formalisation d'un état de fait, cette épine dorsale verte avec cheminement piétonnier, n'est pas dénuée d'intérêt. Voilà pourquoi, Madame la présidente, le groupe DC votera le classement de la campagne Rigot en zone de verdure, avec les réserves prévues pour le collège Sismondi et la boucle de rebroussement du tram 16, qui nous paraissent entièrement justifiées.

Au sujet des tennis, nous avons relevé que leur disparition programmée chagrinerait les organisations internationales. Evidemment, cela nous concerne. Nous sommes très attachés au maintien et au développement des organisations internationales à Genève. C'est pourquoi nous étions prêts à proposer d'accepter le deuxième amendement de M. Ducret, en le modifiant toutefois, de façon que les tennis soient maintenus *in situ* tant que le périmètre de sécurité de l'ONU n'était pas modifié, ce qui nous aurait alors permis de proposer de les déplacer à cet endroit-là.

Etant donné la communication que vient de nous faire M. Ferrazino, à savoir que ce déplacement, qui paraissait très arrangeant, ne conviendrait pas à l'ONU, nous renonçons à déposer l'amendement que nous avions l'intention de vous soumettre. Notre groupe rejettera donc les deux amendements de M. Ducret.

**M. Roger Deneys (S).** J'aimerais revenir sur la vision de la nécessité de prendre une initiative communale en la matière. Je pense que la Ville de Genève n'a effectivement pas besoin de cela pour exister ou pour se sentir exister. Mais il est vrai que si on pense au processus habituel de ce genre de projet d'aménagement qu'on a connu ces dernières années – je pense justement à l'aménagement

de la place des Nations ou à celui de la place Neuve – nous avons eu des projets cantonaux qui ont été négociés avec l'exécutif, ici, qui ont été acceptés par cet exécutif et qui ont été votés par le Conseil municipal, pour ensuite être rejetés, après votation populaire. Effectivement, c'était une procédure qui venait de l'extérieur, qui venait d'une majorité politique différente, qui arrivait à faire avaler des coulevres tant bien que mal à la majorité différente du Conseil administratif. On a vu le résultat. Je ne sais pas si on perd vraiment du temps avec la procédure actuelle, mais ce qui est sûr, c'est qu'au moins on a une échelle de décision qui est plus proche des besoins des habitants de la Ville et qui, je pense, ne néglige pas les intérêts du reste des habitants de ce canton. On pourrait citer comme exemple notre débat de l'autre soir sur les Halles de l'Ile. On a tous constaté que la situation actuelle des Halles de l'Ile n'était pas satisfaisante et on s'est tous plaints de M. Vaissade, estimant qu'il aurait pu faire plus pour l'aménagement de ces Halles de l'Ile.

En l'occurrence, qu'est-ce qui se passe ici? La campagne actuelle, on veut la classer définitivement, ce qui est en fait une très bonne action pour empêcher un projet du type de celui de Vacheron & Constantin. On voit très bien ce qui se passe avec les Halles de l'Ile: «La situation actuelle n'étant pas satisfaisante, on peut y loger n'importe quoi, cela rapportera plus, liquidons cette histoire; n'en parlons plus!» Avec la campagne Rigot, cela pourrait être la même chose si Reuters se proposait de s'installer là, parce que c'est tout près des Nations Unies. Pourquoi ne proposeriez-vous pas la même chose? En l'occurrence, nous voulons clarifier la situation. Et si M. Froidevaux avait plus joué au Lego lorsqu'il était enfant, il saurait qu'en posant la première pierre on peut poser les suivantes par-dessus. (*Rires.*)

**M. Michel Ducret, rapporteur de minorité (R).** Au concours des âneries de ce soir, je vais pouvoir braire de concert avec notre magistrat! J'aimerais signaler qu'au Tennis Club International, j'ai ramassé moi-même des morilles au pied des arbres! C'est du terrain perméable, c'est un peu de la nature. Ce n'est d'ailleurs pas moi qui l'invente; c'est votre groupe, au Grand Conseil, Monsieur Ferrazino, qui s'était opposé au classement en zone sportive des terrains du Val d'Arve qui étaient en zone de verdure! Ce n'est pas moi qui ai inventé cela pour les tennis. Le tennis privé de la parcelle de Contamines, d'après votre groupe – et d'après les Verts – c'est aussi de la verdure. Vous avez même fait voter la population de la Ville là-dessus! Ce n'est pas moi qui affirme que les tennis sont de la verdure; c'est vous-même!

Et lorsque je dis qu'il faut passer à l'action, au lieu de critiquer les projets, proposer de construire ailleurs, je m'adresse vraiment à un spécialiste! Quand vous êtes député, Monsieur le magistrat Ferrazino, vous soutenez exactement des

positions telles que la mienne ce soir et qui sont parfois fort bien moins fondées. Je ne citerai, comme exemple récent, que la Halle 6 de Palexpo. Il y a une attitude du magistrat, qui critique l'attitude du député; c'est un problème de schizophrénie qui, d'ailleurs, devient totalement patent dans la majorité, laquelle préconise, au niveau de l'aménagement cantonal, une densification de la zone 3 de développement à 1,2 et, au niveau communal, un taux de 0,4 dans la zone 3 de développement! Moi, j'écoute, j'observe, mais je ne vois pas où est la cohérence de votre politique.

Quant à la sagesse économique, bien sûr que c'est un surcoût que de construire sur les voies CFF. Cependant, premièrement, par rapport à l'autre côté, la solution que nous vous proposons, c'est de construire sur des voies de garage, pas sur des voies d'entretien, pas sur des voies de passage. Il y aura certainement beaucoup moins de problèmes. Deuxièmement, la Ville de Genève n'a pas été si regardante dans les dépenses lors de la couverture des voies de Saint-Jean. Il y a donc réellement une possibilité, que nous vous proposons, au moins, d'étudier. Nous n'avons jamais dit que c'était «la» réponse et la panacée; nous vous disons simplement qu'avant de choisir il faut étudier. Cette étude n'a pas été faite de manière suffisamment satisfaisante.

D'autre part, M<sup>me</sup> Künzler, ce soir, confirme une chose – que je savais par ailleurs – c'est qu'il n'y a strictement aucune urgence, étant donné que ce collègue ne va peut-être pas du tout se faire dans les mois et les années qui viennent. Il n'y a donc aucune urgence à voter ce projet, qu'on peut mettre de côté en attendant que les études complémentaires, telles que nous le souhaitons, soient effectuées.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, afin d'éviter certains dérapages, je vous demande de surveiller vos propos. Je vous rappelle également que vous n'êtes pas habilités à poser des diagnostics. Monsieur Lyon, pour la deuxième fois.

**M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI).** Merci, Madame la présidente. A propos de l'emplacement des terrains de tennis, je me demande si les préopinants ne pourraient pas avoir d'autres idées que de les installer sur les voies CFF, quand on sait combien cela a coûté de couvrir les voies à Saint-Jean et le nombre d'années que cela a pris!

Etant donné que le tram va passer par l'avenue de France pour monter vers l'ONU et que le Conseil administratif a pour objectif d'aménager des rues résidentielles, des rues piétonnes, pourquoi ne pas mettre ces terrains de tennis sur l'avenue de la Paix et y aménager une piste cyclable? Les tennis seraient ainsi

près de l'ONU, et l'avenue de la Paix résidentielle amènerait du silence et du calme au Jardin botanique. Tout le monde serait content. N'est-ce pas magnifique? Alors, Monsieur Ducret, en tant que rapporteur, pourquoi ne feriez-vous pas un amendement allant dans ce sens?

Madame la présidente, j'aimerais maintenant m'adresser à M. l'administrateur des TPG, Michel Ducret, parce qu'il nous a parlé, dans son rapport, de la boucle de rebroussement du tram. J'ai écouté très attentivement son intervention, mais je n'ai rien entendu sur les «arrêts de la mort» à la rue de Lausanne. Je peux vous dire que, pour parvenir à monter dans le tram à ces arrêts, il ne faudra pas être handicapé ni âgé! Je ne l'ai pas entendu nous faire un éloge architectural sur les «arrêts de la mort» de la rue de Lausanne – il faut dire que c'est précisément à cause de ces arrêts que tout est bloqué. Alors, Monsieur l'administrateur, j'espère que vous répondrez à ce Conseil municipal et que vous vous expliquerez en tant que vénérable architecte de la République!

**M. Michel Ducret, rapporteur de minorité (R).** Madame la présidente, j'aimerais que vous signaliez à M. Lyon qu'il est absolument hors sujet. Je rappelle à M. l'employé des TPG, M. Lyon, que l'aménagement et la construction des voies ne relèvent pas de la compétence des TPG mais du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL). Alors, qu'il s'en prenne à qui de droit et, s'il a des problèmes professionnels, qu'il s'adresse à l'administrateur des TPG (*protestations*), mais je ne crois pas que ce soit ici le lieu pour régler ce genre de problème! De plus, ce n'est pas la rue de Lausanne qui est en cause ce soir; on ne parle pas de cela. Cette remarque était donc parfaitement déplacée.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Madame la présidente, je ne veux pas alimenter la polémique – vous avez raison. (*Remarque de M. Michel Ducret.*) Je crois que vous vous êtes largement exprimé, Monsieur Ducret, pour me laisser le temps de répondre, et j'en aurai besoin de beaucoup moins que vous pour faire non pas un diagnostic, mais un constat. Je constate, en effet, qu'à trop vouloir construire sur les rails, on finit rapidement par dérailler, et vous en avez fait l'illustration tout à l'heure dans vos propos!

Vous parliez de schizophrénie. Tout en restant dans la problématique de l'aménagement, il y a une démonstration qui pourrait illustrer ce thème et qui est la suivante. Lorsque nous avons débattu, la semaine dernière, de l'aménagement de surface de la couverture des voies CFF à Saint-Jean, j'ai cru vous entendre dire que cette couverture était l'une des plus mauvaises réalisations de la Ville de Genève, qu'on avait construit pour 100 millions, que c'était beaucoup trop cher,

etc. A vous entendre, tout était vraiment à critiquer dans ce projet, et on pouvait en déduire qu'il fallait surtout s'abstenir de prendre pour modèle cette couverture des voies CFF. Et aujourd'hui, même pas une semaine plus tard, on entend le même M. Ducret nous proposer de renoncer à la construction d'un collège sur un terrain en zone constructible, susceptible de l'accueillir, pour aller, précisément, à nouveau couvrir une voie CFF. Je ne ferai pas de diagnostic médical, mais, pour moi, c'est l'illustration d'un certain manque de cohérence dans l'attitude face à des problèmes similaires, et j'aurai pu m'attendre de votre part à une attitude autre, surtout après l'indication que je vous avais donnée. Vous disiez tout à l'heure que certains lisaient des textes, mais le vôtre semblait écrit avant que j'intervienne, puisque, comme je vous l'ai dit, Monsieur Ducret, les CFF, par la décision qu'ils viennent de prendre, ont obligé le Canton à revoir sa copie concernant le parking de l'OMC, qui était précisément prévu sur les voies CFF. Comment la Ville de Genève pourrait-elle, à son tour, aller suggérer au Canton de construire un collège sur ces mêmes voies?

Aujourd'hui, essayez donc de comprendre! Il y a une évidence, peut-être nouvelle, qui exige qu'on abandonne cette solution, qui au départ semblait sans doute saugrenue, mais qui, par la suite, est devenue tout simplement à déconseiller en raison du surcoût qu'elle engendrerait.

Je rappelle également que, suite au vote favorable de votre Conseil municipal, l'Etat – M. Moutinot me l'a confirmé cet après-midi – ouvrira l'enquête publique dès qu'il aura situé la localisation précise du collège, vraisemblablement d'ici la fin du mois de février. Cette enquête publique durera une trentaine de jours, durant lesquels on récoltera les différentes observations. Ensuite, votre Conseil municipal sera à nouveau saisi pour le deuxième préavis, afin que le dossier puisse être présenté au Grand Conseil d'ici le mois de juin. Voilà les délais qui devraient être respectés si vous votez ce préavis ce soir.

**M<sup>me</sup> Barbara Cramer** (L). J'aimerais dire quelques mots pour la défense de M. Ducret, même s'il n'en a pas besoin! (*Rires.*) Je me souviens d'un projet concernant le site de Sécheron et pour lequel M. Ducret, sauf erreur, avait déjà prévu le prolongement des voies CFF avec des arrêts jusqu'au Jardin botanique. Ce projet était en effet excellent, car, d'une part, il proposait de construire une école au milieu de 9004 m<sup>2</sup> de verdure et, d'autre part, il prévoyait le prolongement des voies CFF, ce qui aurait évité l'aménagement des rails pour ce fameux tram. Ce projet incluait beaucoup d'options, mais, malheureusement, l'Alternative l'a sifflé et elle accuse maintenant M. Ducret d'inventer toutes sortes de choses. Ce n'est pas vrai! Depuis plusieurs années, on rencontre des problèmes, justement parce qu'on casse des projets complets, qui sont valables; on doit alors se rabattre sur des solutions intermédiaires.

A propos de ce périmètre, il avait également été question de construire une école dans le parc de Vermont. Pourquoi n'a-t-on pas pu prendre quelques mètres carrés pour le bâtiment, sachant que tout le reste aurait été maintenu en verdure? Qu'y a-t-il de plus beau qu'un enfant dans un jardin? (*Brouhaha.*) Je vous rappelle que la campagne Rigot provient du legs d'une personne internationale elle-même! De plus, l'acte de donation stipule que le terrain pourrait recevoir un «college», qui se traduit par université, et non pas par collège. D'un point de vue juridique, il n'est donc même pas certain que ce projet soit acceptable, puisqu'on change de genre d'école. Bien qu'international, le donateur n'a pas pour autant changé le nom de cet endroit. C'est resté la campagne Rigot. Il faut bien le relever. Vous voulez supprimer l'utilisation d'une partie de cette campagne aux internationaux, alors que plus d'un tiers de la population de cette ville vient d'ailleurs pour y vivre un certain temps. Pis encore, le rapport fait mention qu'il n'est même pas certain que ce collège soit construit!

Lorsque j'entends parler de volonté de consolider des éléments d'une campagne Rigot, je me demande si on ne devrait pas plutôt dire une volonté de «geler» cette campagne Rigot, pour pouvoir faire ensuite ce que certains trouvent absolument nécessaire et important. Il n'est pas question de manque de verdure, puisque ce périmètre regorge de verdure. Vous parlez d'initiative populaire, qui, soi-disant choisit tout à Genève; mais je vous rappelle qu'il s'agissait de 7% de la population, alors est-ce si populaire que cela!

Pour répondre à M. Ferrazino, quand il dit que la Ville doit user de ses faibles compétences, j'espère simplement qu'elle n'abuse pas de celles-ci. A mon sens, nous pouvons laisser cette proposition en attendant quelque chose de plus définitif, de plus concret et penser au futur. Les parents d'élèves et élèves du collège Sismondi ne sont concernés que pour quatre ans. Ce n'est pas cela le futur. Ils ne font que passer. D'autres considérations sont à prendre en compte. J'espère en effet qu'on n'abuse pas de nos faibles compétences.

**M. Mark Muller (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le débat que nous avons ce soir démontre bien que la proposition de M. Ducret de renvoyer le dossier en commission n'est absolument pas saugrenue. Nous nous entendons tous, je crois, pour admettre qu'il n'y a pas d'urgence aujourd'hui à voter sur ce dossier. Le renvoi en commission nous permettrait par ailleurs d'examiner la proposition de M. Lyon de construire des courts de tennis en pente sur l'avenue de la Paix, avec des pistes cyclables qui les longeraient. Je pense que cela nous donnerait d'intéressantes discussions en commission!

Cela étant, je voudrais revenir sur les propos du magistrat concernant la condition de nécessité que je mettais en évidence tout à l'heure. J'ai, semble-t-il, été mal compris. Il n'était pas dans mon propos de prétendre qu'il fallait qu'une

modification du régime des zones soit nécessaire pour qu'une commune puisse prendre une initiative en matière d'aménagement du territoire. Pas du tout. Ce que je disais, c'est que, pour que ce droit d'initiative soit utilisé à bon escient, il faut que ce critère de nécessité soit rempli, faute de quoi il vaut mieux laisser l'Etat prendre le dossier en mains. En revanche, effectivement, la loi fédérale sur l'aménagement du territoire pose comme critère pour tout déclassement, quel que soit celui qui propose ou qui vote ce déclassement, qu'il soit nécessaire et, en particulier, que les circonstances se soient sensiblement modifiées depuis l'adoption du précédent régime des zones. Or, en l'état – et notre discussion de ce soir le démontre – les circonstances ne se sont pas du tout modifiées au point qu'il faille modifier le régime des zones, raison pour laquelle la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ne permet pas, en l'occurrence, de déclasser ce périmètre en zone de verdure.

J'ai noté par ailleurs, avec beaucoup d'intérêt, la volonté du magistrat de proposer un allègement des procédures d'aménagement du territoire sur le plan cantonal. Je crois que mon groupe pourrait parfaitement soutenir cette proposition, à une condition toutefois: que cet allègement profite à tout le monde, qu'il profite en particulier à la dynamisation de notre canton en matière de procédures d'aménagement du territoire, qui sont fort lourdes. En revanche, il est bien évident que nous ne soutiendrions pas cette proposition si elle n'avait pour seul but que d'octroyer davantage de pouvoir encore au magistrat qui formule cette proposition, tel que c'est le cas dans d'autres dossiers, par exemple celui de la circulation ou celui de la création de zones piétonnes.

J'aimerais soulever un dernier petit problème juridique. Il s'agit ici de déclasser le périmètre de la campagne Rigot en zone de verdure, tout en prévoyant d'y installer la boucle de tram. Vous lirez, comme moi, dans la loi genevoise sur l'aménagement du territoire, que la zone de verdure n'est pas faite pour y construire des boucles de tram, à moins que l'emplacement de cette installation ne soit imposé par sa destination. C'est un langage pour le moins obscur, je vous le concède. Tout ce que cela signifie, c'est qu'il faut qu'on ne puisse pas construire ailleurs qu'à l'endroit prévu pour pouvoir déroger aux normes de la zone. Or – diverses interventions, ce soir, l'ont démontré – on peut parfaitement construire la boucle de tram ailleurs – certains le préconisent même – de l'autre côté de la place, par exemple, ou au centre de la place. De ce fait, une autorisation de construire cette boucle de tram à l'emplacement prévu, en zone de verdure, ne serait pas conforme à la loi fédérale ni à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, ce qui permettrait aux opposants de la ligne de tram de déposer un recours supplémentaire.

Vouloir donner là des armes pour freiner et bloquer à nouveau le développement du réseau de trams, je ne pense pas, Mesdames et Messieurs, que cela soit

votre but ce soir. Je pense donc que c'est un motif supplémentaire pour voter le renvoi de ce dossier en commission. Je vous remercie.

**M. Georges Queloz (L).** Juste une petite précision à l'intention du magistrat M. Ferrazino. En ce qui concerne les propos que j'ai tenus sur l'aménagement des voies CFF de Saint-Jean, qu'il prête à la bouche de M. Ducret, non seulement je les assume, mais je persiste et signe!

### *Deuxième débat*

**La présidente.** La parole n'étant plus demandée, nous allons passer aux votes.

Nous sommes saisis d'un amendement de M. Michel Ducret. A l'article premier de la résolution, il propose d'arrêter le paragraphe à «d'une zone de verdure» et de supprimer la suite de la phrase.

Il propose également un article 2 (nouveau), qui dirait: «Il sera détaché de la zone mentionnée à l'article premier la surface occupée actuellement par les installations sportives du Tennis Club International, laquelle sera classée en zone sportive.» L'article 2 actuel deviendrait donc l'article 3. Monsieur Ducret, auteur des amendements.

**M. Michel Ducret, rapporteur de minorité (R).** En ce qui concerne ces amendements, il est évident que l'un est le corollaire de l'autre. Il s'agit de classer l'entier de la parcelle Rigot en zone de verdure, donc de ne pas mettre 12 000 m<sup>2</sup> qui peuvent être affectés à la construction du collège, et de stipuler que la partie des tennis est en zone sportive. L'ancien article 2 devenant alors l'article 3.

Si cela est possible, je ne vois pas d'objection à ce que l'on vote en une seule fois les deux amendements. En revanche, je demanderai le vote à l'appel nominal.

**La présidente.** Etes-vous suivi par au moins quatre conseillers municipaux, Monsieur Ducret? (*Une dizaine de conseillers lèvent la main.*) Très bien. Monsieur Mark Muller?

**M. Mark Muller (L).** Excusez mon ignorance, Madame la présidente, mais, dans la mesure où il y a une proposition de renvoi en commission, est-ce qu'on ne devrait pas d'abord voter sur cette proposition-là? Il me semble que ce serait logique.

**La présidente.** Je vous propose de faire cette proposition par écrit, s'il vous plaît.

Pendant ce temps, j'aimerais donner une information. Vous avez tous lu dans le rapport de majorité qu'il y avait un amendement à la légende du plan, page 10 de la PR-20 du Conseil administratif. Je voudrais préciser que cet amendement consiste à compléter le texte de la manière suivante: «Secteur permettant l'éventuelle réalisation d'une boucle de rebroussement du tram, *ou en compensation de celle-ci*, et la construction d'un édicule d'intérêt général.» Oui, Monsieur Ducret.

**M. Michel Ducret, rapporteur de minorité (R).** Juste une précision, Madame la présidente. Il s'agit bien d'une modification de la légende du plan, et non pas du projet d'arrêté figurant dans le rapport de M<sup>me</sup> Demierre ou de la résolution.

**La présidente.** Oui, tout à fait. Je voulais le préciser, parce que nous avons eu beaucoup de peine à trouver où allait l'amendement dans cette légende.

**M. Pierre Reichenbach (L).** Brièvement, Madame la présidente. Je ne sais pas si je suis béotien, mais j'ai sous les yeux un rapport de majorité, deux rapports de minorité, des invites de résolutions, des votes de commission, un projet d'arrêté dans le rapport de minorité de M<sup>me</sup> Demierre, mais je ne trouve pas les amendements que nous devons voter. Si l'on doit voter, il faudrait peut-être qu'on ait les textes!

**La présidente.** Vos chefs de groupe ont reçu les modifications la semaine dernière, Monsieur Reichenbach.

*M. Pierre Reichenbach.* Madame la présidente, même si le chef de groupe a reçu les modifications, je pense que, pour le *Mémorial*, les votes devraient figurer de manière complète. Pour le surplus, nous ne pouvons pas voter des textes que nous n'avons pas sous les yeux! (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Le projet de résolution avec les articles modifiés sont effectivement là, et pour ceux qui ne les ont pas, je vous informe qu'ils ont été donnés à vos chefs de groupe, qui étaient chargés de vous les transmettre.

M. Mark Muller nous a proposé de renvoyer les rapports PR-20 A/B/C à la commission de l'aménagement.

*Mis aux voix, le renvoi des rapports à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé à la majorité.*

**La présidente.** Vous avez demandé le vote à l'appel nominal également pour les amendements, Monsieur Ducret?

**M. Michel Ducret (R).** Pour le premier amendement, dans tous les cas.

*Mis aux voix à l'appel nominal, le premier amendement de M. Ducret demandant de supprimer la fin de l'article premier de la résolution N° 20 est refusé par 43 non contre 24 oui.*

*Ont voté non (43):*

M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M<sup>me</sup> Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M. Roberto Brogginì (Ve), M. Alain Comte (AdG/TP), M. Olivier Coste (S), M<sup>me</sup> Barbara Cramer (L), M<sup>me</sup> Diana de la Rosa (S), M. Roger Deneys (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Alain Dupraz (AdG/TP), M<sup>me</sup> Fatiha Eberle (AdG/SI), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AdG/TP), M. René Grand (S), M<sup>me</sup> Monique Guignard (AdG/TP), M<sup>me</sup> Monica Huber Fontaine (Ve), M<sup>me</sup> Marianne Husser (Ve), M<sup>me</sup> Liliane Johner (AdG/TP), M. Guy Jousson (AdG/TP), M. Roman Juon (S), M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S), M. Daniel Kunzi (ADG/TP), M<sup>me</sup> Michèle Künzler (Ve), M<sup>me</sup> Ruth Lanz (AdG/SI), M. Pierre Losio (Ve), M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M. Alain Marquet (Ve), M<sup>me</sup> Christina Matthey (Ve), M. Jacques Mino (AdG/SI), M<sup>me</sup> Isabel Nerny (AdG/SI), M. Bernard Paillard (AdG/SI), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Jean-Charles Rielle (S), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S), M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP), M. Damien Sidler (Ve), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (AdG/TP), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AdG/TP), M<sup>me</sup> Marie Vanek (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

*Ont voté oui (24):*

M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier (L), M<sup>me</sup> Sophie Christen (L), M<sup>me</sup> Renate Cornu (L), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M<sup>me</sup> Diane Demierre (L), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), M. Alain Fischer (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Marc Guscetti (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R), M. François Harmann (L), M. François Henry (L), M. André Kaplun (L), M. Bernard Lescaze (R), M. Pierre Maudet (R), M. Mark Muller (L), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):*

M. Tristan Cerf (AdG/TP), M. Philippe Cottier (DC), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Jacques François (AdG/SI), M<sup>me</sup> Vanessa Ischi (Ve), M. Sami Kanaan (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Guy Mettan (DC), M. Souhail Mouhanna (AdG/SI), M. Guy Savary (DC), M<sup>me</sup> Evelyne Strubin (AdG/SI), M<sup>me</sup> Michèle Wavre-Ducret (R).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Alice Ecuillon (DC), présidente, n'a pas voté.

**La présidente.** Est-ce que vous maintenez votre deuxième amendement, Monsieur Ducret?

**M. Michel Ducret (R).** Oui, Madame la présidente.

**La présidente.** Demandez-vous également le vote à l'appel nominal? Non. Je mets donc aux voix le deuxième amendement, qui consiste en l'ajout d'un nouvel article à la résolution, l'article 2: «Il sera détaché de la zone mentionnée à l'article premier la surface occupée actuellement par les installations sportives du Tennis Club International, laquelle sera classée en zone sportive.»

*Mis aux voix, le deuxième amendement de M. Ducret est refusé à la majorité.*

**Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la résolution est acceptée à la majorité (opposition des groupes libéral et radical).**

La résolution est ainsi conçue:

### RÉSOLUTION

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 A, alinéa 1, lettre a), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 15 A, alinéas 3 et 4, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

*Article premier.* – Approuve dans son principe l'avant-projet de loi sollicitant la modification des limites de zones de construction – section Petit-Saconnex – sur le périmètre situé entre l'avenue de la Paix et l'avenue de France d'une part, la place des Nations et le chemin Eugène-Rigot d'autre part, en vue de la création d'une zone de verdure à laquelle est détaché un terrain de 12 000 m<sup>2</sup> affecté à un équipement public destiné à l'enseignement supérieur.

*Art. 2.* – Invite le Conseil administratif à transmettre au Conseil d'Etat l'avant-projet ci-annexé concernant la modification des limites de zones dans le périmètre situé entre l'avenue de la Paix, l'avenue de France, la place des Nations et le chemin Eugène-Rigot et à demander au Conseil d'Etat d'engager la procédure prévue à l'article 16 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

#### 5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

#### 6. Interpellations.

Néant.

## 7. Questions.

*orales:*

**M. Pierre Losio** (Ve). Je ne sais pas à quel magistrat ma question s'adresse, car elle concerne plusieurs départements, notamment le département des sports et de la sécurité, puisqu'il s'agit d'une piscine. Elle pourrait concerner le département de M. Tornare, puisqu'il s'agit d'une piscine à l'usage d'une école, mais également le département de M. Ferrazino, puisqu'il s'agit de travaux.

J'ai été alerté par plusieurs usagers de la piscine des Pâquis ainsi que par les enseignants de l'école de Pâquis-Centre, de l'école de la rue de Zurich et par ceux de l'école de Sécheron, qui utilisent également cette piscine située au 20, rue de la Navigation. Il se trouve que la porte donnant accès au vestiaire des hommes et des garçons est, depuis plusieurs mois – bien avant la rentrée scolaire de septembre – remplacée par deux serviettes de bain fixées sur une tringle et qui pendent lamentablement. J'aimerais savoir s'il est possible de remettre une porte. Je ne sais pas qui est directement concerné, mais je demande que ce remplacement soit effectué rapidement.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Monsieur Losio, je prends note de votre demande et je m'en occupe demain matin.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez** (S). Ma première question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. J'aimerais savoir où en sont les travaux du groupe Ville-Etat-communes, constitué, semble-t-il, après le merveilleux projet de «fission» que l'Etat nous avait présenté, car nous n'en entendons plus du tout parler. Je pense que c'est un thème sur lequel nous devrions revenir un jour ou l'autre au Conseil municipal. Je souhaiterais également avoir des informations sur la constitution de ce groupe et son calendrier de travail.

Ma deuxième question s'adresse plus particulièrement à M. Ferrazino et concerne la place des Volontaires. Je remercie les services de M. Ferrazino d'avoir fait le nécessaire pour enlever les places dévolues aux taxis sur cette place. Malheureusement, étant donné l'absence de potelets ou de chaînes, le parcage sauvage de véhicules s'est développé. Je pense qu'il faut réfléchir à l'aménagement de cette place, afin qu'elle ne devienne pas, définitivement, un parking.

Ma troisième question concerne M. Vaissade. Je me suis rendue hier à l'exposition sur l'air, qui a lieu en ce moment au Muséum d'histoire naturelle et qui est extrêmement intéressante. Cette exposition montre des aménagements d'apparte-

ments stéréotypés de la ville de Genève, et, dans ces aménagements, il y a des décorations. Parmi celles-ci, on peut voir des cartes postales avec des militaires et des femmes nues. Je voudrais simplement dire qu'en matière de stéréotypes on pourrait peut-être proposer d'autres choses aux visiteurs, en particulier aux enfants, de notre ville et de notre canton. J'aimerais savoir si M. Vaissade peut intervenir à propos de ces cartes postales.

**M. Pierre Muller, maire.** Madame Keller Lopez, je ne vais pas répondre à la question que vous venez de poser à M. Vaissade, car elle ne me concerne pas, mais à votre première question, qui a trait aux relations Ville-Etat et au groupe de travail qui s'est formé.

La Ville de Genève est représentée, au sein de ce groupe, par M. Alain Vaissade, vice-président du Conseil administratif, M. Manuel Tornare, conseiller administratif, et moi-même. Je peux également vous informer que notre prochaine réunion est agendée au 2 février prochain.

*M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez.* Et quels sont les représentants de l'Etat?

*M. Pierre Muller.* Nous n'avons pas encore la formation définitive des représentants du Conseil d'Etat.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Madame Keller Lopez, vous me posez une question sur le Muséum d'histoire naturelle, mais je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir apprécié cette exposition. En effet, depuis une semaine, les articles parus dans les journaux disent n'importe quoi à propos des déserts culturels qui sont de nouveau à l'ordre du jour; cela fait donc plaisir d'entendre que cette exposition vous a plu.

Si je comprends bien, vous l'auriez davantage appréciée s'il n'y avait pas eu ces cartes postales. Je l'ai moi-même visitée, mais je n'ai pas décelé cette anomalie, vous me pardonnerez. De toute façon, si je l'avais fait, on m'aurait peut-être dit que je faisais de la censure. Je vais regarder de près ces cartes postales (*rites*) – puisque, comme le dit M. Manuel Tornare, elles sont en vente – et m'assurer qu'il n'y a pas d'atteinte aux mœurs, car c'est cela qu'il faut respecter dans une exposition qui accueille beaucoup de jeunes et qui se veut didactique, pédagogique. Si c'était le cas, nous retirerions évidemment ces cartes postales. M. Ferrazino me dit que les militaires, c'est pédagogique et didactique – que ce soit dans un sens ou dans l'autre – et, de ce fait, je n'interviendrai pas.

Je cherchais une citation de M. Matt, ancien conseiller municipal, qui avait fait une déclaration sur les expositions qui avaient lieu aux Halles de l'Île. Malheureusement, je n'ai pas pu retrouver exactement le texte et je ne peux pas vous en faire part maintenant, car cela serait délicat si je me trompais. Je vous invite cependant à découvrir dans le *Mémorial* ce genre de citations que les conseillers municipaux pouvaient faire, à l'époque, sur les objets d'art contemporain – était-ce à la portée des jeunes ou pas?

Madame la conseillère municipale, j'espère que je vous ai répondu. On essaiera de faire quelque chose.

**M. Pierre Maudet (R).** J'ai une question qui s'adresse au maire, je présume, et qui concerne le dossier d'Expo.01 ou d'Expo.02, puisque, comme vous le savez sans doute, hier soir, la Télévision suisse romande a retransmis les propos du conseiller fédéral Couchepin, lequel annonçait que cette Expo aurait bel et bien lieu.

Je me réfère à un article, paru le 9 juillet 1999, dans lequel la Ville déclarait retirer ses billes du projet de participation du Canton à cette exposition. Est-il envisagé que la Ville revienne sur sa décision concernant ce projet? Compte-t-elle réaliser un projet alternatif, indépendant; tout d'abord, compte-t-elle tout simplement participer à l'Expo? Peut-on me dire où en est le dossier?

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Monsieur le maire complétera peut-être mes propos. Personnellement, je vais vous répondre uniquement pour ce qui concerne le département des affaires culturelles. Le Conseil administratif a en effet pris la position que vous avez lue dans la presse. Récemment, le coordinateur d'Expo.02 m'a contacté pour me dire tout le bien qu'il pensait du futur Musée d'ethnographie et m'a parlé du soutien qu'il voulait apporter à la journée genevoise de l'Expo.02, justement en impliquant le Musée d'ethnographie. Je lui ai répondu que le Conseil administratif n'avait pas l'intention d'intervenir sur Expo.02, mais que, si le Département de l'instruction publique et l'Etat voulaient absolument que le Musée d'ethnographie participe à la journée genevoise de l'Expo.02, il serait séduisant que le Conseil d'Etat participe, subsidiairement, à la construction du nouveau musée d'ethnographie. C'est dans ce sens-là que je peux répondre à la demande qui a été formulée.

**M. Alain Dupraz (AdG/TP).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino et concerne l'état de la rue de Montbrillant, plus particulièrement du tronçon allant

de la gare de Cornavin au croisement avec les rues du Vidollet et du Valais, le long de la poste. Cette artère mène à des organisations internationales, différents bus l'empruntent, mais elle ressemble plus à des montagnes russes ou à un chemin vicinal qu'à une voie de circulation. Le haut de cette rue a déjà été refait et j'aimerais savoir si des travaux sont programmés pour la réfection de cette chaussée.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** La semaine dernière, vous avez voté un crédit de plus de 9 millions précisément pour permettre l'entretien et la réfection de diverses voies publiques. A ma connaissance, le tronçon de Montbrillant n'est pas compris dans ce crédit. Il conviendra donc de l'insérer dans le prochain train de crédits, parce que, vous avez raison...

*M. Roberto Broggin* (Ve). Jamais!

*M. Christian Ferrazino.* Pardon? (*Remarque.*) Non, mais vous avez raison, c'est un lieu qui est utilisé non seulement par les personnes qui se rendent aux organisations internationales, mais également par les transports publics, comme vous l'avez relevé. C'est une des routes qui nécessitent une réfection, et elle sera intégrée au prochain train de crédits. Je vous rappelle que, suite à la volonté de votre Conseil municipal, il n'existe plus de budget de fonctionnement qui permette de faire face à de telles interventions. Par conséquent, le Conseil administratif sera obligé de venir devant votre Conseil avec une demande de crédit d'investissement. Je prends note, car c'est effectivement un des cas non compris dans le précédent crédit et qui nécessite d'être rapidement traité.

**La présidente.** Il est 19 h. Je lève la séance et vous souhaite un bon appétit. Nous reprenons nos débats à 20 h 30.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	3234
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	3234
3. Prestation de serment de M. Jean-Marc Guscetti, remplaçant M <sup>me</sup> Liliane Chabander-Jenny, conseillère municipale démissionnaire	3234
4. Rapports de majorité et de minorités de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition de résolution du Conseil administratif en vue de saisir le Conseil d'Etat d'un projet de modification des limites de zones devant faire l'objet d'un projet de loi soumis au Grand Conseil concernant le périmètre situé entre la place des Nations, le chemin Rigot, l'avenue de France et l'avenue de la Paix, parcelles 2182-2183-2184, section Petit-Sacconnex (PR-20 A/B/C) .....	3235
5. Propositions des conseillers municipaux .....	3278
6. Interpellations .....	3278
7. Questions .....	3279

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*